

Troisième séance, jeudi 8 février 2018

Présidence de M. Markus Ith, président

SOMMAIRE: Communications. – Assermentation. – Résolution 2018-GC-16 Eliane Aebischer/André Schneuwly: «La participation des parents aux frais scolaires n'est plus possible – Les activités sportives et culturelles organisées en période scolaire en danger» et résolution 2018-GC-17 David Bonny/Olivier Flechtner: «Pour une école fribourgeoise avec des activités sportives, artistiques et culturelles variées pour tous les élèves»: prise en considération. – Projet de décret 2017-DAEC-159: crédit d'engagement pour le réaménagement de la route cantonale «En Bataille», à Broc; entrée en matière, lecture des articles, vote final. – Motion 2016-GC-108 Andrea Burgener Woeffray/Pierre Mauron: création d'une «loi cantonale sur le logement» pour une véritable politique du logement dans le canton de Fribourg; prise en considération. – Mandat 2017-GC-144 Daniel Bürdel/Jean-Daniel Wicht/René Kolly/Jean-Daniel Schumacher/Madeleine Hayoz/Patrice Longchamp/Pierre Décrind/Nicolas Bürgisser/Jean-Pierre Doutaz/Marie-France Roth Pasquier: annulation de la mesure structurelle «Financement des cours interentreprises»: prise en considération. – Rapport 2017-DSJ-216: pour une imposition sur les véhicules cohérente et durable (suite directe au postulat 2017-GC-95 Eric Collomb/Hubert Dafflon); discussion. – Clôture de la session.

La séance est ouverte à 14h00.

Présence de 106 députés; absents: 4.

Sont absents avec justifications: MM. Laurent Dietrich, Gaétan Emonet et Urs Perler.

Est absent sans justification: M. Marc-Antoine Gamba.

M^{mes} et M. Anne-Claude Demierre, Marie Garnier et Georges Godel, conseillères et conseiller d'Etat, sont excusés.

> Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Mesdames, vous venez d'être assermentées pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaitez beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre.

> La cérémonie d'assermentation est terminée.

Communications

Le Président. Concernant la manifestation en lien avec l'élection complémentaire au Conseil d'Etat, je vous informe que selon la tradition, une sérénade par la musique de la Landwehr aura lieu le mardi 22 mai dès 18 heures, jour de la présentation de serment de la nouvelle ou du nouveau membre du Conseil d'Etat devant le Grand Conseil. Je vous invite d'ores et déjà à bien vouloir réserver cette date afin que nous puissions être là avec une bonne délégation.

> Le Grand Conseil prend actes de cette communication.

Assermentation

Assermentation de M^{mes} Martina Sturny, Fabienne Jacquat Bondallaz et Françoise Marchon, élues par le Grand Conseil à différentes fonctions judiciaires lors de la session de février 2018.

Résolution 2018-GC-16 André Schneuwly/Eliane Aebischer
La participation des parents aux frais scolaires n'est plus possible – Les activités sportives et culturelles organisées en période scolaire en danger¹

et

Résolution 2018-GC-17 David Bonny/Olivier Flechtner
Pour une école fribourgeoise avec des activités sportives, artistiques et culturelles variées pour tous les élèves²

Prise en considération

Schneuwly André (VCG/MLG, SE). Die Beteiligung der Eltern an den Schulkosten ist nicht mehr möglich. Die Durch-

¹ Déposée et développée le 6 février 2018, BGC pp. 272ss.

² Déposée et développée le 6 février 2018, BGC p. 272.

führung von sportlichen und kulturellen Aktivitäten während der obligatorischen Schulzeit ist in Gefahr.

La participation des parents aux frais scolaires n'est plus possible. Les activités sportives et culturelles organisées pendant la période de la scolarité obligatoire est en danger. L'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 a précisé que les parents n'étaient pas obligés de participer financièrement aux activités sportives ou culturelles de l'école; cela inclut une contribution aux frais de l'école, aux coûts pour le matériel pédagogique et le support d'enseignement, aux frais pour les excursions et camps – hormis les frais pour la nourriture – ainsi qu'aux coûts pour les cours de langue et les services d'interprète.

Der Grosse Rat fordert den Staatsrat auf, alles zu unternehmen, damit die sportlichen und kulturellen Aktivitäten und die anderen genannten Angebote zumindest in den nächsten 2 Jahren durch staatliche Finanzquellen unterstützt werden. Der Schnellschuss des Staatsrates, der Erziehungsdirektion, stellt eine bereits geplante Aktivität aller Schulen in Frage und die Kostenbeteiligung kann nicht einfach auf die Gemeinden und Gemeindeverbände abgewälzt werden.

Der Staatsrat soll sich genügend Zeit nehmen, damit all die offenen Fragen und Unsicherheiten rund um diesen Bundesgerichtsentscheid mit den damit verbundenen Gesetzesanpassungen sorgfältig und vertieft geklärt werden können. Die Kostenaufteilung in der Schulgesetzgebung muss ganzheitlich überprüft werden. Ich glaube, das Begehr ist klar und deutlich und verlangt vom Staatsrat, von der Erziehungsdirektion, ein rasches und konkretes Handeln und eine sicherheitsgebende Kommunikation an die Schulen und Eltern.

Nebst dem grossen Verlust für alle Schülerinnen und Schüler könnte es auch Auswirkungen auf den Tourismus haben und auf die Kultur. Diese Resolution wurde von 67 Grossräten unterstützt. Frau Eliane Aeischer wird nun die Begründung zur Resolution geben.

Aeischer Eliane (PS/SP, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Co-Schulleiterin der Primarschule Düdingen.

Wohl selten hat ein Bundesgerichtsentscheid, welcher die Bildung betrifft, so viel Kopfschütteln ausgelöst. Das geplante Vorgehen des Staatsrates aber führt zu noch grösserem Unmut und stellt die Gemeinden und Gemeindeverbände sowie die Schulleitungen und OS-Direktionen vor unlösbare Probleme. Wie sollen nun langfristig geplante Aktivitäten finanziert werden? Die Erziehungsdirektion hat in den letzten Jahren – zum Teil in Zusammenarbeit mit anderen Institutionen und Ämtern – sehr viele gute Angebote ausgearbeitet, beispielsweise in Zusammenarbeit mit dem Amt für Kultur das Projekt «Kultur und Schule», welches unter anderem zum Ziel hat, einen gleichberechtigten Zugang zu Kultur für alle Schülerinnen und Schüler des Kantons Freiburg zu unterstützen. Ein anderes Beispiel ist der Sprachaus-

tausch, beispielsweise in Form eines Klassenbesuches. Dieser ist ein fester Bestandteil des kantonalen Sprachenkonzepts, unter anderem, um den Erwerb der Partnersprache zu verbessern und den Schülerinnen und Schülern die Möglichkeit zu bieten, ihre Fähigkeiten und Kompetenzen in der Partnersprache zu gebrauchen und zu erweitern. Zudem wird ihnen dadurch die Gelegenheit gegeben, andere Kulturen zu entdecken.

An diesen wertvollen Angeboten beteiligt sich der Kanton bereits heute. Deren Nutzung ist aber in Gefahr, wenn die Gemeinden den bisherigen finanziellen Anteil der Eltern alleine übernehmen müssten. Es darf auch nicht sein, dass die Durchführung von Schulreisen, Exkursionen, Klassenlagern oder Projektwochen der fehlenden Finanzierung zum Opfer fallen. Für die Schülerinnen und Schüler wäre das ein sehr grosser Verlust an wertvollen Erfahrungen. Hand aufs Herz: Wenn wir hier im Saal uns an unsere eigene Schulzeit zurück denken, was fällt uns als erstes ein? Es sind wohl nicht die Diktate oder die Französischlektionen. Es werden auch kaum die Rechnungsstunden sein. Vielmehr werden uns die Exkursionen zu den Höhlen auf dem Mont Vully einfallen oder die Schulreise an einen Bach, in welchen Fritzli hineingefallen ist. Die Jüngeren unter uns denken gerne an den abendlichen Besuch der Sternwarte zurück oder an die Zeitreise zu Karl dem Kühnen ins Schloss Gruyère. Vielleicht durften auch wir bereits in ein Klassenlager und erinnern uns schmunzelnd daran, wie wir nach der Nachtruhe über den Flur huschten. Das waren doch – und sie sind es auch heute noch – die Highlights des Schuljahres. Gerade für die Entwicklung sozialer und kultureller Kompetenzen ist die Durchführung genannter Veranstaltungen sehr zentral und gewinnbringend.

Zum einen hat natürlich die Erziehungsdirektion ein grosses Interesse daran, dass solche Erfahrungen weiterhin gemacht werden dürfen. Die kommunalen Behörden ihrerseits sehen es gerne und sind wohl auch stolz darauf, wenn ihre Schulen Lager anbieten und andere Lernorte ausserhalb des Schulzimmers aufsuchen. Und last but not least, sind die Eltern grösstenteils froh darüber, dass ihren Kindern Abwechslung im Schulalltag geboten wird. Alle begrüssen solche Aktivitäten, nur die Gretchenfrage kann niemand zur Zufriedenheit aller beantworten: Wer soll das bezahlen? Meine Vermutung, dass wohl über 90 Prozent der Eltern weiterhin bereit wären, für die Kosten solcher Spezialanlässe aufzukommen, hilft uns da auch nicht weiter. Das ist leider keine Option mehr.

Es darf aber auch nicht so sein, wie es vom Staatsrat jetzt vorgeschlagen wurde: «Die Kosten müssen künftig alleine von den Gemeinden getragen werden.» Es braucht zwingend einen Dialog, in welchem in erster Linie der Erhalt der Qualität der Volksschule im Fokus steht – unabhängig von der Finanzkraft der einzelnen Gemeinden. Alle, Schulleitungen, Gemeinden und der Kanton sind gefordert. Jeder wird einen Schritt in Richtung eines Kompromisses gehen müssen. Und

bei allen muss die Bereitschaft vorhanden sein, einen Beitrag zur Lösung zu leisten – in welcher Form auch immer.

Bonny David (PS/SP, SC). Mon lien d'intérêts: je suis conseiller communal et responsable des écoles.

En préambule, comme vous le savez, une résolution comme celle-ci n'est pas contraignante, mais exprime l'opinion du Grand Conseil par rapport à une situation d'actualité. Notre résolution a pour titre «Pour une école fribourgeoise avec des activités sportives, artistiques et culturelles variées pour tous les élèves». Pour une école fribourgeoise à une seule vitesse.

Quand bien même une question a été posée sur le sujet – question qui n'aura pas de réponse tout de suite, évidemment –, il nous paraît ce matin urgent de nous manifester par rapport à l'arrêt récent du TF pour la gratuité totale de l'école. En effet, désormais toutes les activités des élèves doivent être gratuites. En soi, cela peut paraître louable, mais en réalité c'est vraiment dommageable pour un très grand nombre d'élèves, car les communes au budget serré et les nombreux syndics, vice-syndics, conseillers communaux, conseillers généraux anciens et actuels et nous tous finalement, membres des assemblées communales, en savons quelque chose.

De très nombreuses communes ne pourront donc pas offrir gratuitement à l'avenir une gamme variée d'activités aux jeunes élèves en âge de scolarité. De nombreuses activités seront ainsi péjorées: par exemple les camps de ski, les camps verts, les sorties de classe, les sorties au cirque Knie, les courses d'école en fin d'année. Il y a aussi des destinations dans le canton qui permettent aux jeunes de mieux connaître les districts; je pense à Schwarzsee en Singine, Gruyères et son château, la Ville de Bulle et le musée gruyérien, Morat et son musée historique, le musée des grenouilles à Estavayer-le-Lac, la Ville de Fribourg, le chemin didactique des ruines de Bossonnens en Veveyse, le musée du vitrail de Romont et j'en passe. Tout cela sera malheureusement terminé. C'est dommage, car dans les écoles, on n'osera plus demander un petit montant aux parents pour l'organisation de telles sorties. Jusqu'à présent, si la situation des parents n'était pas bonne, on a toujours cherché des solutions pragmatiques. Des aides ont été trouvées auprès des paroisses, des communes ou de Pro Juventute par exemple pour que nos écoliers puissent tous participer à ces activités particulières.

Dans le canton de Fribourg – et non comme en Thurgovie d'où émane ce recours malheureux qui paralyse subitement toutes nos écoles –, le bon sens a toujours prévalu et une solution financière était trouvée dans l'intérêt des élèves. A l'avenir, cela risque de ne plus être le cas et ce sont aussi nos pôles touristiques, nos centres sportifs, nos districts qui en paieront le prix. Les budgets des communes ne sont pas extensibles et cette nouvelle donne vient péjorer la vie sportive, artistique et culturelle des élèves de notre canton. Pour cette raison, par le biais de cette résolution, nous demandons simplement, mais avec force et énergie, au Conseil d'Etat de tout

mettre en œuvre pour une école fribourgeoise à une seule vitesse, telle que nous l'avons connue jusqu'à aujourd'hui, et pour que tous nos élèves puissent participer à des activités variées, enrichissantes et épanouissantes à l'avenir.

Je vous invite dès lors à appuyer cette résolution.

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). Mes liens d'intérêts: je suis président de l'Association des communes fribourgeoises et syndic de Romont, ville engagée, intelligente et dynamique qui organise des activités pendant le temps scolaire obligatoire.

L'entier des communes du canton ont été surprises, tant sur le fond que sur la forme, par la transmission de l'arrêt du Tribunal fédéral. L'Association des communes, que je représente bien modestement, n'est pas restée inactive, mais bien plutôt proactive. Un conseil communal, quel qu'il soit, ne joue pas aux poletz, mais gère les rentrées fiscales sur la base d'un budget qui fixe la répartition des forces et des priorités. L'annonce faite par la DICS implique, si nous la respectons, des dépenses hors budget, dépenses honnies par les autorités communales qui n'ont pas la même influence, que la commune soit aisée ou pauvre. D'après le principe des vases communicants, l'argent prélevé pour l'école disparaîtra aux dépens d'autres priorités. Je profite de l'occasion pour signifier que nous parlons de tous les enfants de notre canton, quel que soit leur domicile. Notre action se répartit sur trois strates différentes:

- > l'urgence: nous devons absolument trouver une solution pour les factures émises ou à émettre par les communes. Une solution pour les activités prévues et réservées dans l'année 2018 et également une solution pour les réservations 2019 qui doivent déjà se faire rapidement ou celles qui sont déjà faites. Dans ce contexte, une délégation des préfets et du comité de l'Association des communes fribourgeoises rencontrera d'ici quelques minutes le conseiller d'Etat Siggen afin de trouver ensemble l'outil universel qui nous sortira, nous, les communes, de cette gonfle;
- > l'avenir: nous devons trouver une issue légale à cette situation qui nous permette de pérenniser l'organisation des activités pour toutes les communes. Dans ce contexte, nous allons participer à la table ronde convoquée par le conseiller d'Etat Siggen afin d'assurer le maintien de ces mesures indispensables à la formation des enfants pour qu'ils deviennent des individus sociaux. Lors des débats, il ne faudra pas oublier l'importance économique de ces activités scolaires pour les régions périphériques de montagne. Chaque commune va très bientôt recevoir un formulaire électronique de notre part afin de pouvoir chiffrer des coûts facturés aux parents hors repas. Ces chiffres seront compilés afin de savoir l'ampleur de l'effort supplémentaire demandé. Les frais facturés par les cycles d'orientation ne seront bien évidemment pas oubliés;

- > le fonctionnement: nous devons trouver un protocole de transmission des informations entre les directions et les communes afin d'éviter à l'avenir ces exercices de pompier. Dans ce contexte, nous attendons de l'Etat qu'il fixe ce protocole et qu'il nous le soumette pour une concertation afin d'éviter qu'à la fin de l'exercice, nous ne nous retrouvions qu'avec des gens frustrés.

Pour ce qui est du vote, je vous demande de voter oui pour garantir élan et succès aux démarches de concertation prévues et énumérées plus haut.

Baiutti Sylvia (PLR/FDP, SC). C'est au nom du Club culture du Grand Conseil que je m'exprime.

C'est un véritable effet papillon que l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre dernier représente pour le sport et la culture fribourgeoises au sein de notre école. En effet, le recours d'un citoyen du canton de Thurgovie provoque aujourd'hui un minitsunami au sein de l'école fribourgeoise. Sur le terrain, les inquiétudes sont énormes et c'est notre devoir d'y prêter une grande vigilance et d'emboîter immédiatement ce problème. En effet, comme nous l'explique la résolution dont il est question – enfin, les résolutions dont il est question –, l'école ne pourra désormais plus demander aux parents de participer aux frais des activités sportives, artistiques et culturelles. Et on peut l'imaginer, il est très difficile pour un grand nombre de communes de compenser cette manne financière. Cet arrêt du Tribunal fédéral fragilise grandement le financement des activités culturelles organisées actuellement dans le cadre scolaire.

Les établissements scolaires et les acteurs culturels se trouvent aujourd'hui déjà dans une situation difficile, tant l'incertitude au niveau du financement est grande. A l'image des journées de ski qui ont déjà dû être annulées dans certains villages, les artistes ne sont pas certains de pouvoir présenter devant les écoles les spectacles qu'ils sont en train de préparer. Il est dès lors important de travailler rapidement à une résolution durable. Dans des discussions à venir, il sera particulièrement important de veiller à ce que la répartition des tâches entre communes et l'Etat ne se fasse pas au détriment de l'offre culturelle et sportive offerte aux élèves du canton. Le Club culture du Grand Conseil a pris acte avec inquiétude de cette situation et appelle avec force notre Plenum à accepter ces résolutions et, en juin, le Conseil d'Etat à tout mettre en œuvre pour permettre la poursuite des activités déjà planifiées et à ne pas voir l'offre des années à venir perdre des acquis déjà minimaux. Pour cela, il est nécessaire de ne pas toucher les budgets actuellement attribués à la culture pour compenser la perte de cette manne.

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec attention des résolutions proposées. Nous sommes en effet quelque peu stupéfaits de la rapidité avec laquelle le Gouvernement fribourgeois a émis une circulaire et ainsi figé la situation fribourgeoise, alors qu'on

aurait pu jouer la montre et profiter de ce laps de temps pour trouver une solution convenable tant pour les communes, le canton que pour les parents. Une décision de justice surprenante qui n'a pas pris en compte l'élément de valeur historique faisant partie de notre patrimoine culturel helvétique. Non seulement les camps de ski sont remis en question et vont disparaître petit à petit, mais également les courses d'écoles, les sorties, certaines fournitures scolaires, etc. Plus de 47 500 élèves fribourgeois prenaient le chemin de l'école lors de la rentrée scolaire 2017–2018; imaginez alors l'impact sur notre économie si ces activités sont tout bonnement supprimées. Combien de communes vont pouvoir les supporter financièrement sans aide extérieure? Même avec la possibilité de facturer les frais des repas évalués à 16 frs par jour et par enfant, qu'est-ce qui va les motiver à maintenir ce genre de prestations pour nos enfants, petits-enfants, neveux, nièces? Il en va de notre culture, du bien de nos enfants, de nos remontées mécaniques, de nos musées, de nos infrastructures sportives, finalement d'une partie de l'économie de notre canton.

Sur ces considérations, le groupe libéral-radical soutiendra donc ces résolutions.

Bürdel Daniel (PDC/CVP, SE). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis conseiller communal à Plaffeien, président du cercle scolaire Plaffeien-Brünisried et un des initiateurs de la Conférence des communes de montagne fribourgeoises.

La décision du Tribunal fédéral en matière de participation des parents aux frais scolaires est très malheureuse et sur plusieurs niveaux. Je n'aimerai pas répéter tous les arguments qui ont déjà été relevés par mes collègues députés. Par contre, je constate qu'il y a déjà plusieurs communes qui ont décidé de stopper avec effet immédiat les activités culturelles et sportives suite aux informations envoyées par la DICS. Nous sommes tous très concernés, voire consternés par cette décision incompréhensible du Tribunal fédéral. Pour moi, c'est un traité juridique qui est dénué de tout pragmatisme.

Dieser Entscheid ist wie eine Naturkatastrophe, die ohne Ankündigungszeit eintritt und alle Entscheidungsträger vor vollendete Tatsachen stellt. Es gilt nun jedoch, auf allen Ebenen einen kühlen Kopf zu behalten und nicht in irgendeinen Aktivismus zu verfallen. Warten wir doch einmal die Resultate der Arbeitsgruppe ab. Ich bin überzeugt, dass nach den jetzigen Diskussionen die Sensibilität bei der Erziehungsdirektion und sicher auch bei allen anderen involvierten Instanzen sehr hoch ist und alle Partner Lösungen für diese verfahrene Situation finden wollen und müssen.

Ich bin auch überzeugt, dass sich der Kanton – zumindest in einer Übergangsphase, bis das Problem hoffentlich auf nationaler Ebene gelöst wird – hier großzügig zeigen muss und hoffe auf den Willen des Staatsrates, trotz geltenden Schulgesetzregelungen nicht alle Kosten den Gemeinden aufzuerlegen.

An dieser Stelle möchte ich aber noch auf einen weiteren wichtigen Aspekt dieser Problematik aufmerksam machen. Neben den Schülerinnen und Schülern und den Gemeinden, die wohl auch vielerorts die Konsequenzen des Entscheides tragen müssen, gibt es noch andere Facetten, die ich als Vertreter der Bergregionen und einer Tourismusgemeinde auch noch hervorheben will. Das hoffentlich nur potentielle Ausbleiben der Ausflüge unserer Schüler – aber auch von vielen ausserkantonalen Schülern – in unsere Tourismusgebiete reissen grosse Löcher in die Finanzen von zahlreichen Anbietern von Ferienheimen, touristischen Anlagen, Restaurants etc. Auch diese wirtschaftliche und touristische Problematik muss in der Arbeitsgruppe diskutiert werden. Ich fordere deshalb, dass die Erziehungsdirektion die seit anderthalb Jahren neu gegründete Konferenz für Freiburger Berggemeinden in die Arbeitsgruppe einbezieht, damit diese für die Tourismusorte und Berggebiete sehr wichtigen Fragestellungen ebenfalls eingebracht werden können und Lösungen gefunden werden.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Mon centre d'intérêts: je suis président du Club sport du Grand Conseil.

Hier, on a interdit les distributeurs de sodas ou autres sucreries dans nos écoles pour le bien de nos jeunes. Maintenant, si aujourd'hui certaines communes ne peuvent plus offrir les activités sportives faute de moyens, je pense que ce serait un bel autogol. Promouvoir l'activité sportive, c'est mieux que de l'interdire. Le canton doit tout mettre en œuvre pour promouvoir ces camps et autres excursions, même si on doit mettre la main au porte-monnaie. C'est pour cette raison que je vous invite à accepter ces deux résolutions.

Flechtner Olivier (PS/SP, SE). Zu meinen Interessenbindungen: Ich bin Gemeinderat in Schmitten und leite derzeit das Ressort Bildung und bin somit direkt mit den Auswirkungen des Schreibens des Staatsrates vom 29. Januar 2018 konfrontiert.

Allein in der Gemeinde Schmitten kommen nicht budgetierte Ausgaben in der Höhe von 45 000 Franken auf uns zu. Die Mehrausgaben, die über den Orientierungsstufenverband auf uns abgewälzt werden, sind dabei noch nicht berücksichtigt und werden wohl nochmal eine fünfstellige Summe ausmachen.

Herr Staatsrat, eines müssen Sie wissen: Ich beurteile Ihre Entscheide nicht primär daran, ob ich sie gut oder schlecht finde. Denn gerade, wenn es um juristische Entscheide geht, gibt es – das wissen Sie so gut wie ich – Interpretationsspielraum. Und ja, man kann sich sogar darüber streiten, ob es Interpretationsspielraum gibt, auch wenn das meistens nichts bringt. Ich beurteile Ihre Entscheide jedoch daran, wie sie zustande gekommen sind und auch daran, wie Sie, Herr Staatsrat, mit Kritik umgehen. Und hier gebe ich Ihnen in der jetzigen Phase keine guten Noten.

Der Entscheid des Bundesgerichtes bezieht sich auf ein Thurgauer Gesetz. Er bezog sich auf einen Artikel, der Kostenbeiträge für Sprachkurse regelte. Ja, er hält fest, dass der obligatorische Schulunterricht gratis sein muss. Der Entscheid enthält aber auch mehrere Sätze, die man breiter auslegen kann, als dies im Kanton Freiburg gemacht wurde. Ich erachte es als falsch, als kritikwürdig, dass diese Auslegung nicht breiter abgestützt wurde und ich erachte es als falsch, dass nicht eingehender abgeklärt worden ist, welche anderen Wege, welche anderen Interpretationen möglich gewesen wären und welche Konsequenzen diese haben.

Der Entscheid sagt nämlich nicht, ob das Geodreieck von den Eltern oder der Schule bezahlt werden muss. Was ist, wenn das Kind die Wahl hat, welches Kleidungsstück es im Textilen Gestalten nähen will und dann auch noch verschiedene Stoffe wählen kann, die nicht gleich teuer sind? Was ist mit den Neocolorstiften, die es braucht? Was ist mit dem Papier zum Einfassen der Lehrmittel? Was ist mit den Turnschuhen, für den ebenfalls obligatorischen Turnunterricht? Oder den Turnkleidern? Was ist mit den Badehosen für den Schwimmunterricht? Oder den Skischuhen? Das sind keine Details oder erfundene Fragen, das sind Fragen, die von den Eltern gestellt werden. Und auf die jede Schule heute anders antwortet.

Eine schlechtere Kommunikationsstrategie kann man sich kaum vorstellen.

Hinzu kommt, dass heute niemand weiß, was denn nun noch angeboten werden kann oder soll. Chalets und Ferienhäuser wurden bereits reserviert, Anzahlungen geleistet. Soll dies nun einfach abgesagt werden? Und wieso soll eine Gemeinde dies anbieten können, die andere aber nicht? Der Gemeinderat Schmitten hat sich am Montag entschieden, das Angebot aufrechtzuerhalten. Gut so, aber das kann nicht jede Gemeinde. Summa summarum: Qualitätssicherung in der Freiburger Bildungslandschaft stelle ich mir anders vor.

Mit Ihrem vorschnellen Handeln haben Sie aber auch den Tourismusgebieten einen Schaden zugefügt. Wir haben es gehört, viele Ferienhäuser sind auch darauf angewiesen, dass sie in der Zwischensaison von Schulklassen belegt werden. Das Vorgehen des Staatsrates kann man nur mit einem Hüftschuss in Spaghettiwesternmanier vergleichen. Und man kann nur feststellen, dass hier nicht die Zeit genommen wurde, sich gründlich zu überlegen, welche Auswirkungen das Schreiben haben würde.

Dass vorschnell kommuniziert worden ist, ist das eine. Wenn das damit begründet worden wäre, dass man sich in der Hitze des Gefechts auf die Zukunft und die langfristigen Aspekte konzentriert hatte, dann könnte ich das Schreiben deswegen immer noch nicht gut finden, aber ich könnte es immerhin nachvollziehen. Dass aber nicht erkannt wurde, dass man die Gemeinden und die OS-Verbände mit diesem Schreiben schlichtweg in die Bredouille gebracht hat und dass – salopp

ausgedrückt – diese Gemeinden nun im Regen stehen, das kann und will ich nicht akzeptieren – und als Gemeinderat darf ich es nicht akzeptieren.

Aller Kritik zum Trotz, Herr Staatsrat, diese beiden Resolutionen sind kein Fehdehandschuh. Sie sind eine Aufforderung, die Kritik zum Anlass zu nehmen, mit Gemeinden und Verbänden zusammenzuarbeiten. Sie bieten Ihnen Hand, um den Scherbenhaufen zusammenzukehren und für den gesamten Kanton eine einheitliche Lösung zu finden. Und ich bitte Sie darum, Herr Staatsrat, dies wirklich als Chance wahrzunehmen.

Ihnen, liebe Kolleginnen und Kollegen, danke ich dafür, dass Sie die beiden Resolutionen unterstützen.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Le groupe de l'Union démocratique du centre du Grand Conseil va soutenir ces deux résolutions à l'unanimité.

Pourquoi toucher nos institutions cantonales, institutions culturelles, sportives et éducatives qui ont une tradition dans notre canton?

Nous nous sommes posé la question: mais quelle mouche, en ce temps hivernal, a piqué nos responsables, c'est-à-dire nos juges fédéraux, et quelle mouche a piqué notre Conseil d'Etat? Nous sommes surpris par la procédure beaucoup trop précipitée de la part du Conseil d'Etat et nous invitons celui-ci à en discuter avec tous les organes, avec toutes les personnes concernées par cette décision afin que ces institutions bien ancrées dans le canton puissent perdurer dans le futur.

C'est avec ces considérations que je vous propose également de soutenir ces résolutions.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Merci beaucoup de m'accorder ce bref temps pour vous dire que je partage le même souci que vous à propos de cette situation. J'aimerais quand même préciser que je n'ai pas le choix dans ce qui s'est passé et n'allez pas croire que je peux jouer la montre et ne rien dire alors que des décisions s'appliquent dans notre droit fribourgeois, cela automatiquement et de fait. Permettez-moi juste de préciser la chose.

Dans la résolution Schneuwly/Aebischer – que je voulais remercier pour la parole orale, car elle était d'une autre consistance, je trouve, que la résolution elle-même –, il est écrit «la communication à la va-vite du Conseil d'Etat». Première remarque, le Conseil d'Etat n'a rien communiqué. Deuxième remarque, c'est la DICS qui a communiqué. Je précise qu'on ne l'a pas fait à la va-vite. La DICS n'a en fait rien décidé, mais c'est simplement l'ordre juridique fribourgeois qui s'est appliqué. L'arrêt du Tribunal fédéral ne laisse aucune marge de manœuvre. Pourquoi?

- > Parce que nous avons, dans le droit fribourgeois, à l'art. 34 de la loi scolaire, l'obligation de faire participer tous les jeunes aux camps de sport. Il y a trois cantons en Suisse qui le font – Genève, Vaud et Fribourg à ma connaissance – et nous sommes les seuls avec le processus financier que vous connaissez. Je me retrouve devant une situation où il n'y a pas de marge de manœuvre.
- > La Conférence suisse des Directeurs de l'instruction publique s'est tout de suite saisie de cet arrêt, a fait une analyse juridique et nous a répondu: «Vous n'avez pas de marge de manœuvre; à vous, dans chaque canton, de l'appliquer selon vos droits cantonaux.»
- > On a un code de procédure et de juridiction administrative qui dit à son art. 10 que si une disposition de la législation fribourgeoise est anticonstitutionnelle, elle ne s'applique pas de fait. Et du coup, les articles afférents de la loi scolaire et de la loi de la pédagogie spécialisée ont été invalidés; c'était le 29 décembre de l'année passée. Le 30 décembre, j'avais le premier établissement scolaire du canton qui m'appelait pour me dire: «Des parents nous ont contactés, ils ne veulent pas payer le camp de ski de la semaine d'après; que faisons-nous?» Je n'ai pas la possibilité de leur dire qu'on va jouer la montre, qu'on ne va rien faire. Il était de mon devoir comme Directeur de l'instruction publique d'appliquer le droit fribourgeois comme il est construit actuellement et d'avertir les établissements scolaires et les communes que l'on ne pouvait plus envoyer de factures aux parents, tout simplement; c'est ce qu'a été communiqué le plus rapidement possible. Le Conseil d'Etat a été informé de toutes ces étapes, mais c'était le rôle de ma Direction de l'accomplir.

Je précise également que je suis en phase de réglementation finale de la loi scolaire. En janvier, quand cela s'est passé, j'avais sur ma table 30 règlements scolaires à valider. Ces 30 règlements scolaires comportent un art. 5 qui dit qu'on reporte sur les parents les frais scolaires. Je devais intervenir auprès des communes pour leur dire que je ne pouvais pas valider évidemment cet article de leurs règlements scolaires communaux. Imaginez un Directeur de l'instruction publique qui cite des dizaines de règlements communaux anticonstitutionnels. Je n'arrive pas à imaginer cela. Ce n'est pas une décision de la DICS de le faire ainsi; c'est tout simplement le respect du droit fribourgeois et je l'ai fait. Cinquante règlements communaux sont maintenant devant les conseils communaux et ça m'était nécessaire de dire ce qui suit auxdits conseils communaux: «Quand vous allez en assemblée communale, il faut enlever cet article. Vous ne pouvez plus le faire passer, car je ne pourrai pas le valider.»

Enfin, M. le Président, pour terminer, nous mettons toutes nos forces à la DICS pour répondre à tout cela. Tous les jours, plusieurs communes et établissements nous téléphonent. Je n'ai pas une batterie de juristes à disposition; j'ai trois personnes et nous faisons – en mettant la priorité là-dessus – tout ce qui doit être fait pour que les choses soient réglées.

J'aimerais encore terminer en disant qu'il y a trois temps en tout cela:

- > la décision du Tribunal fédéral, l'impact dans notre droit fribourgeois et les réactions nécessaires qui ont été celles de ma Direction. Tout cela est en cours;
- > c'est en réaction immédiate à la situation d'urgence qu'a été organisée une rencontre avec les communes pour qu'on puisse tout entreprendre afin que tout ce qui est prévu durant l'année scolaire puisse se réaliser. Et c'est ça, mon souci principal;
- > avec l'Association des communes fribourgeoises, trouver une solution bien sûr pour la pérennité de nos activités sportives et culturelles, camps de ski compris, pour que tout cela puisse continuer comme on l'a prévu à Fribourg et pour que tous les enfants puissent en profiter.

Mon souci, mon souhait est bien qu'il n'y ait aucune diminution et aucune inégalité de traitement dans le canton de Fribourg entre les enfants. On l'a voulu dans notre loi, c'est pour moi un devoir de le réaliser et de mener une discussion avec les communes, une négociation pour aller jusqu'au bout. C'est ma volonté et elle rejoint celle des auteurs des résolutions. Je vous en remercie, mais il me tenait à cœur de vous rappeler que tout cela impacte notre droit et notre constitution, notre réalité fribourgeoise.

Et c'est dans les règles et le respect du droit fribourgeois – avec la marge de manœuvre que je peux avoir –, en tenant compte des négociations qui vont certainement commencer et du souhait de tout un chacun et chacune dans cette salle de maintenir cette possibilité de camps de ski, de camps verts et d'activités culturelles que j'irai de l'avant.

- > Au vote, la prise en considération de la résolution 2018-GC-17 est acceptée par 102 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Douätz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducopter Christan (SC,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gailhard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganoz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Gläuser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Grandigirard Pierre-André (BR,PDC/CVP),

Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwyer Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphanie (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 105.

- > Au vote, la prise en considération de la résolution 2018-GC-17 est acceptée par 102 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.
- > Ces deux objets sont ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il leur donne la suite qu'ils impliquent.

Ont voté non:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Douätz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducopter Christan (SC,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gailhard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganoz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Gläuser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Leh-

ner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 102.

—

Projet de décret 2017-DAEC-159 Crédit d'engagement pour le réaménagement de la route cantonale «En Bataille», à Broc¹

Rapporteur: Jean-Daniel Wicht (PLR/FDP, SC).

Commissaire: Jean-François Steiert, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Je suis le directeur de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, dont les membres pourraient être adjudicataires de ces travaux.

La Commission des routes et cours d'eau s'est réunie le 18 janvier 2018 pour traiter ce décret. Les débats ont dans un premier temps permis d'appréhender la problématique du réaménagement de ce tronçon de route cantonale, au lieu-dit En Bataille, et dans un deuxième temps, suite à l'intervention d'un membre de la commission, de discuter une prolongation de la bande cyclable au-delà des deux épingle à cheveux de la montée En Bataille. Je vous rappelle que l'objectif de ce crédit d'engagement, soit un montant de 5 650 000 frs, est la sécurisation vis-à-vis des chutes de pierres ainsi que l'élargissement et la correction des virages pour l'amélioration de la visibilité, mais surtout la sécurité des usagers. J'insiste sur cette notion de sécurité en vous rappelant qu'au printemps 2016, un bloc de rocher de 6 tonnes est tombé sur la route, heureusement sans aucune victime à déplorer.

La prolongation de la bande cyclable en direction de Charmey ne fait pas partie du présent décret. La commission a demandé des compléments d'information sur les coûts éven-

tuels de la prolongation de cette bande cyclable, information qui lui a été adressée par courriel par notre ingénieur cantonal, André Magnin, ici présent que je salue, le vendredi 2 février dernier. Je tiens à le remercier au nom de la commission pour ses précisions. Je reviendrai sur le sujet lorsque nous traiterons l'amendement visant à augmenter le crédit à octroyer pour l'étude de ce complément d'infrastructure.

Je vous rappelle que la majorité qualifiée de 56 voix est requise pour valider cet objet.

A l'unanimité, la Commission des routes et cours d'eau vous invite, chers collègues, à soutenir ce décret tel que présenté et à entrer en matière.

Le Commissaire. Der Kommissionssprecher hat bereits das Wesentliche gesagt. Es geht um einen Verpflichtungskredit von 5 650 000 Franken für den Ausbau der Kantonsstrasse «En Bataille» oberhalb von Broc – einen deutschen Ortsnamen gibt es im Übrigen nicht. Es geht um eine Kantonsstrasse, die Achse 1100 von La Tour-de-Trême zum Jaunpass. Diese Strasse ist eine Hauptstrasse des Freiburger Kantonsstrassennetzes und sie gehört zu den Schweizerischen Hauptstrassen. Es ist die H 189, die an anderen Orten etwas bekannter geworden ist, die hier aber durchaus auch Arbeiten bedarf.

Das hat Folgen für die Finanzierungen. Wir kommen bei der Diskussion allenfalls darauf zurück, wenn es Fragen dazu gibt. Die Finanzierungsmechanismen sind nicht dieselben wie bei einer ordentlichen Kantonsstrasse.

Die Ziele des Projekts: Es geht beim Projekt – es wurde schon gesagt und ich werde nicht in die Details gehen – um die Hangsicherung für den Steinschlagschutz. Wenn Sie Steine in der Grösse eines durchschnittlichen Autos haben, die runter kommen, dann ist die Gefahr evident für die Nutzer der Strasse – das heisst, die Dringlichkeit ist gegeben, dass hier Arbeiten gemacht werden müssen. Dies ist, soweit ich weiss, auch nicht bestritten worden. Es geht um die Erhöhung der Verkehrssicherheit mit einer Anpassung der Trasse und einer kompletten Sanierung des fahrbaren Oberbaus. Und wenn wir die Strasse schon auftun... Es ist eine der Achsen, die im kantonalen Sachplan für Fahrräder aufgeführt sind und ausgebaut werden müssen. Das heisst, irgendwann muss es gemacht werden. Die Frage ist dann, was man wann macht. Es gibt kein Migros Data für irgendeinen Abschnitt. Wir werden dann bei der Behandlung des Antrages Ducotterd noch einmal auf diese Diskussion zurückkommen. Aber grundsätzlich ist es so, wenn der Kanton eine Strasse dieser Natur auftut, muss er sich zumindest auf dem betroffenen Abschnitt überlegen: Mach ich zusätzlich etwas – dies ist Artikel 54 des Kantonalen Strassengesetzes – oder tue ich es nicht? Man kann dann beschliessen, dass man noch etwas weiter geht oder nicht. Auch dies ist bei dieser Strasse grundsätzlich möglich. Aber je weiter man geht, desto länger geht die Baustelle und es ist dann eine Frage der Verhältnismä-

¹ Message et annexe pp. 91ss.

ssigkeit, wie viel man gleichzeitig öffnet und wie man die Arbeiten etappiert. Das zum dritten Ziel.

Über die Details zur Länge des Abschnittes werden wir dank des Antrages dann noch einmal im Detail diskutieren können.

Aus diesen Gründen empfiehlt Ihnen der Staatsrat, dem Betrag von 5,65 Millionen Franken zuzustimmen. Die Frage, ob er erhöht werden soll oder nicht, wird eine separate Diskussion geben. Der Staatsrat hat sich an seiner Sitzung vom 5. Februar die Zeit genommen, den noch nicht deponierten aber angekündigten Antrag im Detail anzusehen. Er hat mich beauftragt, grundsätzlich darauf einzugehen, falls Sie dies im materiellen Sinn der Sache auch möchten.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). La Commission des finances et de gestion s'est réunie le 24 janvier 2018 pour l'examen de ce décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le réaménagement de la route cantonale En Bataille, à Broc, décret portant actuellement encore sur un crédit d'engagement de 5 650 000 frs. Notre commission vous recommande d'accepter l'ouverture de ce crédit.

S'agissant du futur amendement Ducotterd, il n'a pas été présenté au sein de la CFG et je ne peux donc pas, au nom de celle-ci, y répondre.

Jordan Patrice (PDC/CVP, GR). Je suis membre de la Commission des routes et cours d'eau et j'utilise la route En Bataille chaque année – et non tous les cinq ans – pour me rendre à la foire aux moutons du Jaun. Je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien, qui se réjouit de la réflexion et de la sécurisation de ce tronçon de route, qui, avec des chutes de pierres et peu de visibilité, est actuellement dangereux.

Notre groupe a également pris acte que sur la longueur de ce chantier, une piste cyclable sera créée, mais regrette vivement qu'il n'a pas été prévu de la prolonger sur toute la montée En Bataille afin de rejoindre celle déjà existante en amont. Il est à relever que cette route est très fréquentée lors de la bonne saison par les cyclistes qui partent à l'assaut du col du Jaun. Ne pas sécuriser le tronçon restant serait vraiment regrettable et laisserait un goût de projet inachevé. A cet effet, notre collègue Christian Ducotterd va déposer un amendement que je vous demande de soutenir afin de financer l'étude de cette piste, ce qui ne retardera en rien le début des travaux, puisqu'il s'agit d'un prolongement de l'ouvrage.

Le groupe démocrate-chrétien soutient l'entrée en matière ainsi que la proposition de prolongement de la bande cyclable, sans promesse de ma part de l'effectuer en vélo lors de la prochaine foire aux moutons.

Morand Jacques (PLR/FDP, GR). Je suis gruérien et emploie régulièrement ce tronçon de route. Le groupe libéral-radical a étudié avec intérêt cette proposition de décret, va accepter l'entrée en matière et dire oui lors du vote final.

Tout a été dit ou presque dans le message et dans les propos du rapporteur de la commission. Par contre, concernant l'amendement et les 145 000 frs pour prolonger cette route par une étude, notre commissaire nous a dit que ces travaux n'ont pas été prévus immédiatement afin de ne pas prolonger la durée du chantier. Je crois que personne ne va contester le bien-fondé de la réalisation de ces travaux et du prolongement de la route cyclable sur ce tronçon En Bataille.

Cependant, une question se pose: est-ce juste, lorsque l'on a un décret qui prévoit des travaux d'un point A à un point B sur une route, de rajouter, par un amendement, un crédit d'étude pour des travaux complémentaires qui ne sont pas sur le même tronçon?

Si c'est tout à fait la bonne procédure, notre groupe va soutenir la proposition d'amendement. Dans le cas contraire, on soutiendra la vision du Conseil d'Etat.

Marmier Bruno (VCG/MLG, SC). Le groupe Vert Centre Gauche s'est penché sur le projet de réaménagement de la route En Bataille. Une large majorité dans le groupe soutient l'entrée en matière et reconnaît la nécessité de procéder à ces travaux afin de sécuriser le secteur. Il soutiendra majoritairement la demande de crédit. Nous nous sommes également posé la question du prolongement de la bande cyclable. Dans ce contexte, nous saluons et soutiendrons la proposition du député Ducotterd, qui demande de compléter le décret avec l'ajout d'une enveloppe financière pour l'étude du prolongement de cette bande cyclable.

D'une manière générale, en ce qui concerne le réseau cyclable, notre groupe est d'avis que chaque occasion doit être utilisée pour rattraper notre retard. Il convient, lors de tout projet routier, d'étudier et d'analyser les opportunités de compléter le réseau cyclable pour atteindre l'objectif mentionné par le Conseil d'Etat dans son plan sectoriel vélo, qui est de disposer d'un réseau continu, constitué d'itinéraires attractifs, directs, sûrs et confortables.

Une question se pose aussi quant au choix de travailler en entreprise totale. Ce système a l'avantage, pour le maître d'ouvrage, de recevoir des offres complètes de la part d'un groupe d'entreprises et non de faire des soumissions séparées. Il est par contre plus difficile pour des plus petites entreprises et bureaux techniques d'accéder au marché. Je souhaiterais connaître les raisons qui ont conduit le Conseil d'Etat à choisir ce mode de soumission.

Bonny David (PS/SP, SC). Je suis vice-président de la Commission des routes et cours d'eau et ai participé, comme quelques collègues ici, à plusieurs éditions du Gruyère Cycling Tour. Je connais donc relativement bien les pentes de cette route. Sinon, je veux quand même signaler que je ne vais pas forcément à la foire aux moutons au Jaun, mais par contre sur les pistes de ski de fond du Jaun.

Le groupe socialiste a étudié avec intérêt ce décret. D'abord, il s'avère que c'est d'une grande nécessité. Ce ne sont pas des chutes de pierres, mais de blocs sur cette route; le danger est vraiment là et il faut absolument corriger ceci. Ensuite, on s'est penché sur la qualité du projet, qui l'est. On parle aussi de géologie. On sait que dans le canton de Fribourg, la géologie nous a réservé souvent des surprises. On nous a donné des garanties. Ce qui nous intéresse également en termes de qualité, c'est la place donnée aux vélos sur cette route. L'autre élément est le budget. On a toujours insisté pour qu'il soit aussi précis que possible et les chiffres qui nous ont été annoncés seraient donc les chiffres exacts. M. le Commissaire du Gouvernement pourra encore nous les confirmer.

Sinon, à titre personnel, c'est vrai qu'en commission nous avons discuté de la suite de cette route qui va direction Charmey; cela serait la route de la Jagne et de la Fin. On a émis quelques soucis par rapport à l'état de cette route. Il faudrait penser également à étudier la chose pour des questions de sécurité. Il a également été émis un vœu plutôt touristique pour les cyclistes, que des bornes ou un panneau soit installé au bord de ces routes. Pour rappel, on peut trouver ces bornes sur certains cols du Tour de France par exemple ou sur d'autres routes mythiques employées par les cyclistes. Il s'agit de bornes qui sont disposées tous les kilomètres, qui mentionnent le kilométrage qu'il reste jusqu'au sommet du col et qui mentionnent aussi le pourcentage de la pente moyenne que le cycliste va affronter dans le kilomètre qui arrive. On pourrait peut-être commencer En Bataille pour petit à petit aller jusqu'au sommet du col du Jaun. Cela pourrait avoir un attrait touristique pour les cyclistes.

Le groupe socialiste soutiendra à l'unanimité l'entrée en matière, le décret et l'amendement qui est proposé pour l'étude complémentaire de la piste cyclable.

Bertschi Jean (*UDC/SVP, GL*). Je suis utilisateur des routes et favorable à tout aménagement routier qui améliore la sécurité et la mobilité des utilisateurs et qui est en accord avec nos finances.

La route cantonale la Tour-de-Trême-Jaunpass est un axe prioritaire du réseau de routes cantonal fribourgeois. Elle relie la région de Bulle, en passant par Charmey et le Jaunpass, à la région Sud-Est du canton de Berne, donc le Simmental.

La route existante est étroite, avec une faible distance de visibilité. Plusieurs fois par année, des blocs de pierre se détachent de la falaise et obstruent la chaussée. Le projet prévoit une route à deux voies de 3 mètres, avec une bande cyclable de 1,5 mètre. Le chemin pédestre permettant l'accès au château de Montsalvens sera aussi adapté à la nouvelle situation. Ce projet améliore la sécurité des usagers de la route.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a étudié attentivement ce projet. Il vous propose d'accepter le décret présenté pour un montant de 5 650 000 frs ainsi que l'amende-

ment portant sur un montant de 140 000 frs pour l'étude du prolongement de la bande cyclable en direction de Châtel-sur-Montsalvens.

Schuwey Roger (*UDC/SVP, GR*). Meine Interessenbindung: Ich benutze diese Strasse regelmässig. Besonders im Sommer wird die Bergstrasse «Bataille» sehr stark von Fahrradfahrern frequentiert. Diese provozieren regelmässig Staus, besonders bergaufwärts, wenn Lastwagen oder Traktoren unterwegs sind. Es muss unbedingt etwas für Velofahrer gebaut werden, da pro Tag durchschnittlich 6000 Fahrzeuge zirkulieren. Schade, dass der Radstreifen nicht von Anfang der Studie Broc-Jaunpass an ins Auge gefasst wurde. Es ist immerhin eine wichtige Durchgangsstrasse, Gruyererland-Simmental.

Ich habe immer ein kleines Angstgefühl, wenn ich durch die «Bataille» fahre und muss an den 6-Tonnen-Block denken, der letztes Jahr auf einmal auf der Strasse lag. Letzten Dienstagabend, als wir von hier heim fuhren, wurden wir von Strassenarbeitern angehalten wegen Steinen auf der Fahrbahn. Es ist höchste Zeit, dass diese Arbeiten bald beginnen, bevor noch etwas Schlimmes passiert.

Ich empfehle Ihnen, liebe Kolleginnen und Kollegen, dem Dekret und dem Antrag Ducotterd zuzustimmen.

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*). J'interviens ici à titre personnel.

On le sait très bien, celles et ceux d'entre nous qui étaient déjà là à l'époque, la réalisation de la H189 dans cette magnifique Gruyère nous avait réservé des surprises de taille, à hauteur de 320 millions de frs pour 4 kilomètres; cela fait donc cher le kilomètre. Ici, on est à 500 mètres, ce qui est une portion nettement plus petite de route cantonale ou intercantionale, mais cela fait tout de même 10 000 frs le mètre.

Personnellement, je n'ai pas d'intérêts là-dessus, si ce n'est que je vais suivre à vélo mon collègue d'à côté pour essayer de monter jusqu'à Charmey. Je pose tout de même la question, surpris de voir que l'on a des différences énormes entre, au niveau du marché, la meilleure offre et la plus chère, soit 74,6%. J'aimerais savoir ce qu'il en est.

J'imagine que l'on a quand même affaire à des entreprises qui doivent être sérieuses. Je pense deviner non pas le nom des entreprises, mais celles qui pourront réaliser avec compétence ces ouvrages. Quand on voit notamment le chantier qui longe la cathédrale; on peut légitimement penser que ce sont des entreprises fribourgeoises.

Je suis persuadé que toutes les sécurités seront prises pour que ce chantier, qui est périlleux, n'offre pas de surprise notamment aux contribuables fribourgeois.

Le Rapporteur. Je constate après vos interventions, chers collègues, que ce crédit est accepté à l'unanimité. Vous entrez tous en matière.

En ce qui concerne l'amendement, par contre, un groupe, le groupe libéral-radical, attend une réponse du Conseil d'Etat sur la légalité de ce prolongement, puisque ce n'est pas un crédit complémentaire dans le tronçon qui a été défini. On attendra tout à l'heure la réponse de M. le Commissaire.

Il y a deux autres questions: la raison de ce choix d'entreprise totale, qui a été repris également par M. Claude Chassot qui s'étonne de l'importance de la différence entre le premier et le dernier soumissionnaire; et M. David Bonny qui suggère qu'une borne kilométrique pourrait être installée sur la montée En Bataille pour montrer le pourcentage et définir le restant des kilomètres à faire jusqu'au col du Jaun, si je l'ai bien compris. Je répondrai peut-être à la question de Claude Chassot par rapport aux 74,6%: l'entreprise totale veut dire que le Conseil d'Etat ou le Service des ponts et chaussées a fait un appel d'offres, mais pour l'étude et la réalisation des travaux, donc depuis le début jusqu'à la fin. Ce sont des travaux complexes, compliqués et il y a beaucoup d'inconnus dans les travaux de génie civil; peut-être que des entreprises ont pris des marges de sécurité beaucoup plus grandes que d'autres. Ce ne sont pas tous les jours que les entrepreneurs ont à fournir également les prestations d'ingénieurs; ceci explique peut-être cela. Peut-être que M. le Commissaire du Gouvernement aura d'autres réponses.

Le Commissaire. Je constate que l'entrée en matière n'est pas contestée; merci de votre confiance de principe.

En ce qui concerne les différentes remarques qui ont été faites, j'aimerais tout d'abord vous prier de m'excuser, j'ai oublié de déclarer mon principal lien d'intérêts. Je ne le considérais pas comme tel, mais comme tous les cyclistes réguliers qui fréquentent En Bataille l'ont déclaré, il m'arrive aussi de participer au Gruyère Cycling Tour. Je pars du fait qu'ayant vu toute une série d'entre vous fréquenter les mêmes courses, il y a au moins dix députés ici qui n'ont pas déclaré leur lien d'intérêts de manière objective. Ce n'est sans doute pas central. Monsieur le Député Schuwéy, Roger pour être précis, a précisé d'ailleurs que le lien d'intérêts pouvait aller encore un peu plus loin, parce que l'on peut être cycliste et monter un peu lentement ou avec pas suffisamment de sécurité, mais on peut être automobiliste et s'irriter d'un cycliste roulant. Vous voyez que les liens d'intérêts sont relativement larges. Comme je monte parfois en voiture, parfois à vélo, j'ai donc un double lien d'intérêts que je n'ai pas déclaré.

Je reviens à des choses un peu plus sérieuses; désolé de cette petite remarque, mais il faut parfois un peu d'humour en politique, comme les regrets qui ont été exprimés par le député Jordan et par plusieurs autres intervenants sur la longueur de la piste cyclable. Nous avons pu discuter en Commission des routes et cours d'eau des possibilités techniques de prolonger

cette piste cyclable. Elle est prévue dans le plan sectoriel vélo sur l'ensemble du tronçon, donc théoriquement faisable, et le financement est pratiquement possible dans la mesure où, comme déjà dit en introduction, la route bénéficie d'un statut financier un peu particulier qui fait que financièrement, la possibilité de faire les travaux nécessaires ne pose pas de problèmes particuliers, ni budgétaires ni au plan financier de l'Etat. En revanche, en termes de réalisation, comme l'a déjà dit le rapporteur, le projet sur le tronçon qui vous est soumis aujourd'hui pour le projet de crédit est défini avec des études qui ont été faites, des travaux qui peuvent être lancés sous peu. Evidemment, si l'on doit recommencer à l'étape zéro aujourd'hui et faire un chantier global, cela signifie que le chantier serait retardé d'une année ou deux. Raison pour laquelle, suite aux discussions qui ont eu lieu en Commission des routes et cours d'eau, le député Ducotterd n'a pas déposé, et tout le monde l'a bien compris, une demande demandant d'inclure dans le crédit d'aujourd'hui l'ensemble des travaux sur une piste cyclable complémentaire, mais le crédit d'étude pour cette piste cyclable complémentaire. Le Conseil d'Etat a été saisi et c'est une démarche un petit peu particulière. On a notamment discuté d'abord la répartition des tâches entre exécutif et législatif. On peut légitimement douter, certains le font, des compétences de l'un et de l'autre sur l'extension d'un projet, que ce soit la construction d'un immeuble ou la construction d'une route. En cas de doute, le Conseil d'Etat a estimé qu'il faut toujours donner raison au législatif. Il est toujours plus simple, ici, d'expliquer cela que le contraire et donc de dire qu'il y a des questions institutionnelles, même si elles peuvent se poser, qui ne sont pas rédhibitoires au moment de traiter l'amendement.

Il arrive de temps en temps qu'un amendement accepté par la commission soit traité en Conseil d'Etat pour détermination. Ici, il s'agissait de traiter d'un amendement non encore déposé, mais dont la commission, sans vote, avait fait état sans opposition. On s'est dit que pour des raisons d'efficacité et de rapidité, on discutait d'un amendement non encore déposé et le Conseil d'Etat s'est déterminé positivement sur l'amendement non encore déposé, cela pour répondre aussi à la demande du rapporteur du groupe radical. Pratiquement, on m'a aussi posé la question suivante: est-ce que cela va retarder le chantier? La réponse est non. Le chantier peut partir sur le tronçon prévu, comme prévu et dans les délais prévus. Parallèlement, le montant supplémentaire pour l'étude permet de démarrer avec les études pour le tronçon supplémentaire. A quel moment la partie supplémentaire du chantier peut être faite? C'est possible que cela se scotte sur la toute fin du chantier sur le tronçon prévu; c'est possible que cela soit après, cela dépendra de l'avancement des travaux. Il y a des propriétaires différents sur les terrains, de la partie supérieure avec lesquels il faudra entrer en discussion. Est-ce qu'il y aura des oppositions sur ces parties-là? On n'en sait rien. Je ne peux pas vous donner aujourd'hui une garantie que si la deuxième partie du chantier se fait, elle se

fera simultanément ou si cela sera un deuxième chantier qui devra être ouvert ultérieurement. Cette chose-là est ouverte et devra évidemment faire l'objet des premiers crédits d'avant-étude et d'étude. Par contre, si vous dites oui aujourd'hui à l'amendement Ducotterd, la conséquence pratique sera que, parallèlement au lancement du chantier sur la partie basse, les études sur la partie haute seront lancées immédiatement. Les travaux sont là, les entreprises pouvant le faire sont là, c'est quelque chose qui peut se faire rapidement. J'aime-rais remercier ici l'ingénieur cantonal qui a passé quelques heures tard dans la soirée et de nuit pour avoir rapidement les chiffres nécessaires pour répondre aux demandes du député Ducotterd et qui nous permet aujourd'hui de discuter sur des chiffres les plus précis possible. Evidemment, on ne peut pas avoir une précision à 100% dans des délais pareils, mais il ne s'agit que d'un crédit d'étude. Voilà quelques mots pour les réponses au député Jordan et à tous les autres députés qui ont thématisé la même question.

Le député Marmier a thématisé la question de l'entreprise totale, comme d'autres collègues. L'entreprise totale a été choisie pour des raisons de vitesse et donc de rapidité de réalisation de chantier. Nous avons – tout le monde l'a évoqué ici – une situation d'urgence. Des pierres impressionnantes sont tombées. Il est probable que d'autres pierres tombent encore. On ne peut donc pas laisser courir des risques inutiles sur un chantier, dont l'urgence est indiscutable aujourd'hui, raison de l'entreprise totale. Et c'est une manière de fonctionner qui peut aussi générer des coûts inférieurs à d'autres. Ce n'est pas toujours le cas, nous n'avons pas de dogme absolu à la DAEC et de manière générale à l'Etat sur le fait que l'entreprise totale soit bonne ou mauvaise, mais nous examinons les choses au cas par cas. Cela vaut tant pour les travaux du SPC que les travaux du Service des bâtiments. Ces deux services sont confrontés aux mêmes types de questions. L'entreprise totale peut permettre des gains d'efficacité en termes de coûts et de vitesse. Elle pose un certain nombre de questions dont nous avons discuté notamment dans le cadre d'un petit groupe de travail, dont certains ici sont partie prenante, sur les marchés publics et les différentes attentes de politique publique que l'on peut avoir par rapport au marché public. On a une loi fédérale, on a un accord intercantonal en vue, on a le Parlement qui discute actuellement d'un durcissement des critères de marché public, avec heureusement un parlementaire fribourgeois qui représente nos intérêts dans la commission des douanes. On a quand même un intérêt public à tenter de garder le plus d'emplois possible dans le canton. On doit le faire dans le respect des lois. Ce sont des choses qui ne sont pas toujours évidentes à faire et l'outil précis dans l'entreprise totale peut être un outil qui peut être parfois positif, parfois négatif. C'est pour cela que l'on doit faire du cas par cas et qu'on ne peut pas dire de manière générale s'il est bon ou mauvais.

Sur les différentes questions du député Bonny, le prix dans le cadre des marges habituelles peut être assuré. Il ne faudrait

jamais donner, comme conseiller d'Etat, sa main à couper pour ce genre de choses, mais les travaux ont été faits dans le cadre des normes actuelles; il n'y a donc pas de raisons d'admettre que les écarts soient plus que ce qui est habituellement admis. Dans un sens ou dans l'autre, j'espère évidemment que ce soit dans le bon sens, mais on se retrouvera ici pour faire le bilan, une fois que les travaux seront faits.

En ce qui concerne le vélo, la réponse a déjà été donnée de manière collective.

En ce qui concerne d'éventuels travaux supplémentaires en direction du pont du Javro, les quelques virages où les automobilistes doivent passer de 80 à 60 kilomètres à l'heure, j'ai vérifié: on peut passer assez rapidement sans danger supplémentaire. On croise deux bus, ce n'est donc pas une priorité absolue dans les futurs travaux du Conseil d'Etat par rapport à d'autres endroits, qui sont actuellement prioritaires sur la liste. Mais nous avons bien pris note des souhaits de certains membres de la commission de réfléchir à d'autres travaux sur la partie supérieure de la route.

Au député Bertschi, au député Morand et au député Brodard, on peut dire merci. Leurs questions ont fait l'objet d'une réponse collective par rapport à la question principale du député Jordan.

Une question du député Bonny porte sur les bornes le long de la route. Nous allons examiner la chose. Techniquement, c'est une petite chose qui devrait entrer dans le cadre d'un budget habituel de réflexion des routes, en tout cas sur le tronçon donné. Par contre, l'idée d'aller jusqu'au sommet du col du Jaun présupposerait que je voyage une fois à Berne pour aller voir mon collègue bernois. Vous savez que le col du Jaun, M. le Député Bonny, est essentiellement sur territoire bernois. Il serait inconvenant que nos ingénieurs fribourgeois et ouvriers fribourgeois aillent poser une borne sur territoire bernois. Cela passerait assez mal.

En ce qui concerne le député Chassot, qui fait état des grandes différences de prix dans les offres, vous avez parfaitement raison, il y a des différences relativement inhabituelles entre les offres qui ont été faites. Elles sont explicables pour une raison assez précise et particulière à ce chantier-là. Il ne s'agit pas simplement de refaire une route et de remettre du bitume dessus, d'élargir un petit peu, donc des travaux classiques où la marge ne devrait pas être très importante. Il s'agit de sécuriser une paroi où des bouts de pierre relativement importants tombent et ce ne sont pas là des travaux extrêmement courants. Les entreprises ont des approches d'ingénierie qui ne sont pas les mêmes, qui génèrent des effets de sécurité qui sont variables et des prix qui expliquent l'essentiel des grandes variations. Suivant le type du mur, la distance du mur, la hauteur du mur que vous faites, les coûts ne sont bien évidemment pas les mêmes, parce que vous avez structurellement des différences qui expliquent l'essentiel de la diffé-

rence de coût et non pas la pose de bitume sur les quelques centaines de mètres concernés.

Je crois avoir répondu à l'ensemble des questions. Je vous remercie de votre écoute.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

Le Rapporteur. Cet article fixe le montant du crédit d'engagement. Dans le crédit qui nous est soumis, il est de 5 650 000 frs.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Tout a presque déjà été dit sur cet amendement. Je vais quand même faire une brève présentation. Je vous lis le texte de cet amendement: «Un crédit d'engagement de 5 795 000 francs est ouvert auprès de l'Administration des finances en vue de l'octroi d'un crédit d'engagement pour le réaménagement de la route cantonale «En Bataille», à Broc, *ainsi que l'étude du prolongement de la route cyclable en direction de Châtel-sur-Montsalvens.*»

On a tout de suite constaté que cette route est dangereuse sur tout le tronçon qui va en direction de Montsalvens, alors que la bande cyclable était uniquement prévue sur le tronçon où les travaux étaient réellement effectués. Il faut savoir que c'est une route nationale, dans le réseau national, une route avec une forte fréquentation, une route dangereuse. Pourquoi prolonger un tronçon où l'on avait décidé de faire des travaux? Je pense que l'on doit prendre cela sous une seule unité. Pourquoi une unité? Parce qu'il y a des contours et peut-être que l'on devra ici travailler sur l'entier de ces contours qui étaient faits, sur l'entier du tronçon dangereux, pour l'étude en rapport avec la dangerosité des cyclistes.

A ce moment-là, on a cherché une solution avec plusieurs députés durant la séance de la commission. C'était surtout difficile de déterminer les montants, que ce soit pour l'étude ou pour les crédits d'investissements. C'est pourquoi on a demandé à l'ingénieur cantonal de nous donner des chiffres, qui pourraient nous être donnés ultérieurement à la séance. Le montant du crédit d'étude afin d'aller jusqu'à la bande cyclable qui est actuellement réalisée vers Châtel-sur-Montsalvens s'élève à 145 000 frs. C'est pourquoi ce montant a été ajouté.

Ce qu'il faut dire ici, c'est que ces travaux devraient de toute façon être faits une fois dans le temps, mais peut-être dans 15 ou 20 ans, lorsqu'il y aura une réflexion de ce tronçon, et une grande partie de ces travaux ne seront plus réalisés, étant donné que l'élargissement de la route aura déjà été fait avec les premiers travaux que l'on demande de faire avec cette étude.

Je vous en remercie.

Sudan Stéphane (PDC/CVP, GR). Je suis syndic de la commune traversée par la route cantonale d'importance nationale reliant la Tour-de-Trême au col du Jaun.

Cela fait maintenant plusieurs années que la commune de Broc s'applique à améliorer la traversée du village avec un plan VALTRALOC, en collaboration avec les services cantonaux concernés, et ceci parfois au désespoir des usagers de la Vallée de la Jigne et des Brocois, qui subissent les conséquences liées à ces aménagements.

L'augmentation conséquente de la fréquentation de cette route cantonale nous a obligés à entreprendre des travaux coûteux et conséquents: giratoires, marquages, arrêts de bus, trottoirs mixtes et pistes cyclables. Ces dernières, imposées par le canton afin de sécuriser la circulation des vélos, spécialement dans les tronçons à forte déclivité, ont reçu un accueil favorable de l'autorité communale, qui juge ces dispositions nécessaires. Je tiens donc ici à remercier, au nom des habitants de la Vallée de la Jigne et de Broc, le canton, qui entreprend ces travaux En Bataille, qui vont sécuriser et améliorer de manière conséquente l'utilisation de cet axe routier. Mais j'aurais de la peine à comprendre que ce qui est absolument obligatoire à l'intérieur de la localité ne le soit plus à moins de 2 kilomètres, sur une pente qui nécessite aussi une attention particulière envers le trafic cycliste. D'ailleurs, la partie haute, élargie dernièrement, a été équipée d'une piste de ce genre.

Je demande donc à tous les députés de soutenir cet amendement teinté de bon sens, qui propose d'étudier cette possibilité, qui veut munir le tronçon concerné d'une telle piste. Nous pourrons ainsi analyser si cette option est réalisable.

Merci de votre attention.

Le Rapporteur. Cet amendement prévoit une augmentation du crédit de 5 650 000 frs à 5 795 000 frs, soit une augmentation de 145 000 frs consacrés à l'étude de la prolongation de la bande cyclable. Cette manière de faire est tout de même particulière. A mon sens, elle ne devrait pas devenir la règle, car cela deviendrait difficile pour la DAEC et pour le Service des ponts et chaussées de faire des budgets si, à tout bout de champ, dans nos séances du Grand Conseil, le Parlement prolonge l'entretien d'une route, rajoute un bout de trottoir, voire rajoute un étage à un immeuble.

La sécurité des usagers est importante, celle des cyclistes aussi. Je ne suis pas d'accord avec le député Ducotterd quand il dit que la route est dangereuse. La route n'est pas dangereuse si l'on roule à une vitesse adaptée à la visibilité. C'est ce que l'on a appris en tant que détenteur d'un permis de conduire. Ce qui est dangereux aujourd'hui est bien entendu la chute des roches.

La proposition de compléter le budget est bien entendu uniquement pour l'étude. Si vous acceptez cet amendement, vous donnez donc l'autorisation au Service des ponts et chaussées

de mener une étude jusqu'à la mise en soumission de l'objet complémentaire pour sa réalisation. Le Grand Conseil pourrait être saisi d'une demande de crédit pour cette prolongation, voire le Conseil d'Etat pourra décider lui-même de le faire, en fonction du montant. Dans l'intervalle – et c'est ce qui est important –, la sécurisation et l'élargissement de la route cantonale seront lancés, vraisemblablement dans les semaines à venir, puisque les offres sont en main des ponts et chaussées.

La commission n'ayant pas traité cet amendement, je ne peux pas vous donner une consigne de vote. Néanmoins, je dois vous dire qu'il n'y a pas eu d'opposition de la part de la commission à la demande faite à notre ingénieur cantonal d'étudier les coûts supplémentaires de cette prolongation.

Le Commissaire. Tout ou presque a été dit lors du débat d'entrée en matière, dans la mesure que le commentaire sur l'amendement non encore commenté a été commenté par tout le monde. Je me suis donc permis de le faire aussi; cela nous évite de répéter les choses.

Merci au député Ducotterd pour les explications complémentaires. Petite précision, il ne s'agit non pas d'une route nationale, comme cela a été dit, mais bien d'une route cantonale, mais classée dans le réseau des routes principales suisses. Ce n'est pas tout à fait la même chose en termes de règle financière sur les deux catégories de route; il ne faut pas que l'on prenne au premier degré la notion route nationale. Je rencontre aujourd'hui un représentant de l'OFROU qui m'en voudrait d'essayer subrepticement de me faire financer un bout de route supplémentaire par les caisses fédérales. Ce n'est certainement pas le but.

En ce qui concerne les conséquences d'acceptation de l'amendement: premièrement, démarrage des études sur le tronçon supérieur, comme cela a déjà été dit; deuxièmement, en fonction des montants, crédit pour la réalisation du tronçon supplémentaire de la piste cyclable, soit par le Grand Conseil, soit par le Conseil d'Etat, en fonction du montant et des règles financières de l'Etat de Fribourg.

Peut-être encore un petit mot sur les priorisations des travaux. Cela vaut autant pour le réseau de pistes cyclables que pour le réseau routier, toute une série de facteurs jouent un rôle. Ce sont les flux. On va d'abord faire les travaux où il y a des flux très importants, qui posent un certain nombre de problèmes, soit de bouchons, soit des problèmes d'accident ou de sécurité d'une manière générale. Cela vaut pour les deux catégories, que ce soit pour les véhicules à quatre roues, à deux roues. Les problèmes de principe ou les questionnements de principe sont les mêmes.

La deuxième question est un peu une question d'urgence en fonction de l'état de la route. L'urgence est effectivement donnée sur les roches qui tombent sur le tronçon donné. Sur la partie supérieure, urgence non, danger non, il n'y a pas eu d'accidents significatifs effectivement comme l'a déjà dit le

président de la commission qui est rapporteur sur cette question-là; par contre, c'est vrai que dans la mesure où le chantier est ouvert et que l'on travaille dessus, examiner la partie supérieure ne pose pas de problème particulier.

Comme déjà dit dans l'entrée en matière, le Conseil d'Etat accepte l'amendement.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition d'amendement Ducotterd à l'art. 1.
- > Au vote, la proposition de M. Ducotterd, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 98 voix contre 2. Il y a 1 abstention.
- > Art. 1 modifié selon l'amendement Ducotterd.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnen Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Douätz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 98.

Ont voté non:

Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP).
Total: 2.

S'est abstenue:

Schnyder Erika (SC,PS/SP). Total: 1.

ART. 2

- > Adopté.

ART. 3

Le Rapporteur. L'art. 3 précise qu'il peut y avoir des variations économiques, qui peuvent augmenter ou diminuer le prix des travaux.

- > Adopté.

ART. 4

- > Adopté.

ART. 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 101 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnen Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnet Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauzer Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jut-

zet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoit (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwyer Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 101.

Motion 2016-GC-108 Andrea Burgener**Woeffray/Pierre Mauron****Création d'une «loi cantonale sur le logement» pour une véritable politique du logement dans le canton de Fribourg¹****Prise en considération**

Mauron Pierre (PS/SP, GR). La réponse du Conseil d'Etat m'a extrêmement déçu. Il y a des motions qui ont des côtés partisans; il y a des motions qui ont même des fois des buts populistes; il en est d'autres qui servent le bien et l'intérêt général du canton et celle-ci en fait partie. Une motion pour créer une loi sur le logement est faite après réflexion, après examen, après étude et après audition des problèmes concrets dans ce canton.

Lorsque la motion a été déposée, vous n'étiez pas en place, M. Curty; c'était M. Beat Vonlanthen qui était à la tête de cette Direction et après les discussions – notamment les journées du Forum du logement organisées par votre Direction et la Direction de la santé et des affaires sociales –, il a clairement été convenu qu'il y avait un problème de politique du logement dans le canton de Fribourg. En voyant ça, je me suis dit: «Tiens, pourquoi est-ce que le Conseil d'Etat est toujours très content de dire qu'il fait de la politique foncière active au niveau des entreprises, mais qu'au niveau de la politique foncière active pour le logement, il n'y a strictement rien?» Est-ce que ma motion, respectivement la motion déposée avec M^{me} Burgenet Woeffray, reprise par mon collègue, a été mal comprise? On voit dans le résumé ce que veulent les motionnaires: c'est intitulé «loi cantonale sur le logement». Or, on voit ce que dit

¹ Déposée et développée le 9 septembre 2016, BGC septembre 2016 pp. 2397ss; réponse du Conseil d'Etat le 11 décembre 2017, BGC février 2018 pp. 253ss

le Conseil d'Etat: «Les motionnaires veulent une loi pour les subventions aux logements.» Cette motion n'a pas pour but de faire en sorte que l'Etat crée des logements à ses frais pour payer des loyers pour les pauvres, pour des étrangers ou pire encore pour des requérants. Le but est d'avoir dans ce canton une véritable vision cantonale en matière de logement.

Dans le programme gouvernemental, il y a quelques mots. En page 23, on dit, sous le centre régional fort, qu'il faut prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en pratique des mesures innovatrices en matière de construction et d'habitat pour gérer le paysage et la qualité de vie. D'où mon incompréhension. Le Conseil d'Etat fait un bilan de ce qui ne va pas. On parle de la sortie de la LCAP, les logements subventionnés qui ne sont plus effectifs à l'heure actuel. Jusqu'en 2026, c'est un problème, mais c'est un problème sur 20 ou 30 problèmes. Quand on parle de logements, on dit qu'il faut un observatoire du logement, partenariat privé-public, on l'appelle de ses vœux, mais on ne veut même pas le soutenir. On dit qu'il y aura un problème avec les 60–80 ans, cette population qui augmente dans le canton de Fribourg, on va aussi l'observer. On dit que la LOG, la loi fédérale sur le logement, est bien utilisée dans les autres cantons, mais pas à Fribourg. Pourquoi? On dit, quand on relève un problème à Lausanne, laquelle développe son aménagement d'une certaine manière: «Oui, mais à Lausanne, c'est différent: la Ville est propriétaire de ses terrains.» Ma question: pourquoi à Fribourg, aucune commune et ni le canton ne sont propriétaires de terrains? Pourquoi il n'y a pas cette volonté? On peut voir dans les cantons qui ont adopté des lois sur le logement ce qu'ils veulent. Dans le canton de Vaud, le but de la loi est clair: promouvoir la politique du logement d'habitation dans le canton; on parle de politique fondée sur des collaborations communes, canton et privés. On parle également de fiscalité et d'environnement. A Neuchâtel également, l'art. 1 définit la politique du logement du canton: le but est de gérer avec les communes la politique du logement. A Genève, c'est encore mieux; l'art. 1 dit clairement: «L'Etat acquiert des terrains ou favorise l'acquisition de terrains par les collectivités publiques.» Il y a une véritable politique d'acquisition des terrains.

Concernant l'idée de cette loi cantonale sur le logement – si je l'ai mal rédigée, je fais mon mea culpa volontiers et j'en redéposerai une volontiers –, pourquoi est-ce qu'on ne pourrait pas avoir dans le canton de Fribourg la concrétisation de cette constitution cantonale qu'on a acceptée en 2004 avec un large pouvoir du Conseil d'Etat qui peut mettre dans cette loi ce qu'il veut. Qu'il donne à la population et au Grand Conseil sa volonté politique en matière du logement. Je n'arrive pas à concevoir que le Conseil d'Etat puisse n'avoir aucune idée, ni aucune volonté politique en matière de logement. On parle de la sortie de la LCAP, on l'a dit, on parle d'information aux communes. On doit créer une base légale aussi pour la question statistique dans le canton. A l'heure actuelle, on a l'annuaire statistique qui paraît tous les deux ans, souvent en retard sur une base volontaire des communes. On parle des conséquences

fiscales pour la construction. Les propriétaires peuvent aussi savoir, s'ils construisent, quelles sont les avancées dont ils pourraient bénéficier. On parle de problèmes énergétiques. Quand on parle d'observatoire du logement, quels sont ses buts, son financement? Est-ce qu'il en faut un? Vous ne pensez pas qu'une base légale soit nécessaire pour pouvoir le créer? Il faut peut-être avoir un outil nécessaire pour avoir la politique foncière active. J'ai envie de dire une chose – c'est mon dernière exemple: les TPF sont maintenant divisés en trois branches. Ils ont compris qu'il y a un département immobilier, simplement pour avoir de la rentabilité et gérer ces choses-là. Je pense que si les TPF peuvent le faire, le canton peut aussi le faire.

Thévoz Laurent (VCG/MLG, SC). Je parle officiellement au nom du groupe Vert Centre Gauche et mes liens d'intérêts sont les suivants: je suis membre fondateur et encore membre d'une coopérative d'habitations dans le quartier de l'Auge, une petite coopérative.

Le groupe a étudié avec beaucoup d'attention tant la motion que la réponse du Conseil d'Etat. Je ne vais pas revenir sur les arguments qui viennent d'être développés par le motionnaire, mais il y a deux points qu'on aimera souligner:

- > il y a un problème avec la réponse du Conseil d'Etat;
- > c'est une opportunité manquée par tout le monde.

Le problème, c'est que si on comprend, on prend acte du raisonnement quantitatif qui est fait par le Gouvernement sur la clause du besoin et le fait que maintenant il n'y a pas besoin de logements ou pas tellement de besoin de logements avec des conditions acceptables. On est surpris par le raisonnement qui consiste à dire: «On va observer.» Comme si, après avoir observé, on pourrait réagir tout de suite. Il y a d'abord une immense inertie dans le marché du logement. Il faut anticiper et il faut prévoir. L'autre élément qui nous incite à prévoir, c'est que lorsqu'il y a des problèmes, on dit: «On va solliciter l'aide sociale, puis les complémentaires de l'AVS.» Et ce sont des montants importants qui sont sollicités et qui vont augmenter avec la croissance démographique. Ces mêmes montants, on pourrait les investir avec un peu plus de vision et d'anticipation dans une solution de fonds. On prévoit, on anticipe les problèmes de manière à pouvoir répondre à ces problèmes. La mise à disposition d'un cadre légal permet de le faire, d'agir si on doit le faire; ce n'est pas encore une obligation. C'est surprenant qu'on puisse se priver de cet instrument.

J'en viens maintenant à l'opportunité manquée. Vous savez tous qu'ici, c'est Fribourg. Pourquoi ici, c'est Fribourg? Parce qu'ici, à Fribourg, on a la chance d'avoir, en matière de logement et d'habitat intelligent du 21^e siècle, le smart living lab qui est chargé de concevoir, prévoir, planifier, proposer des solutions intelligentes pour l'avenir. Et on a de l'autre côté un problème que sont des logements intelligents du 21^e siècle accessibles pour tous. Ce passage de la théorie, de la recherche à l'application n'est pas évident. Il y a un engagement de

la part du canton avec l'EPFL à non seulement faire des recherches dans ce domaine, mais à les appliquer de manière exemplaire hors des murs de blueFACTORY, pour que ça serve de démonstration. Les exemples, pas à l'étranger, mais dans le pays d'habitats intelligents du 21^e siècle, montrent que c'est une collaboration intelligente entre le public et le privé qui permet ces réalisations. Je vous cite par exemple seulement mehr als wohnen à Zürich qui est une opération pour faire référence au niveau international. On vient le visiter de partout. C'est quoi? C'est en application du principe de subsidiarité et ne me faites pas le procès de prétendre vouloir proposer une intervention massive de l'Etat. Non, sur le principe de subsidiarité, les coopératives avec l'aide des pouvoirs publics font des opérations modèles pour tout le monde, pour que l'habitat du 21^e siècle soit accessible à tout le monde. Une loi sur le logement permettrait d'ouvrir des portes pour ces aspects aussi. C'est quand même le comble qu'on ne puisse pas être cohérent, d'avoir un peu une cohérence entre la politique de promotion, celle économique, celle d'attraction, de centres de recherche et de développement de haute valeur ajoutée et la politique sociale du logement dont on a besoin dans ce canton. C'est pour cette raison que dans sa majorité, notre groupe soutiendra la motion et vous invite à faire de même, cela en vous rappelant qu'il vaut mieux prévenir que guérir et qu'on pourrait aussi être une fois, pourquoi pas, un modèle dans le domaine, au niveau international ou au moins en Suisse.

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a étudié attentivement la motion qui nous est proposée. Le secteur de l'immobilier dans le canton de Fribourg se porte bien, peut-être même un peu trop bien. Si bien qu'aujourd'hui, nous arrivons à un point où le taux de vacance des appartements augmente, que les régies ou propriétaires proposent parfois des mois de loyers gratuits pour remplir leurs immeubles.

Après une augmentation des prix constante, nous voyons aujourd'hui une pression sur les prix, que ce soit dans le domaine de la PPE ou pour le locatif. Le malheur de l'immobilier est qu'il est souvent anticyclique. On anticipe peu et on se retrouve parfois en pénurie, parfois en surabondance. C'est ce qui va se produire. De grands projets vont encore voir le jour dans le canton, alors que la situation est déjà partiellement détendue selon les régions, que la croissance démographique n'est pas aussi haute que prévue et notamment aussi au regard du départ de familles à l'étranger. Voilà un tableau très succinct, mais important.

Revenons cependant à la motion et à la réponse du Conseil d'Etat. La création d'une telle loi aurait des incidences financières conséquentes pour le canton, ce d'autant plus que le secteur immobilier se détend comme indiqué précédemment. Par ailleurs, le subventionnement direct des logements profite grandement au tourisme d'habitation. Nous donnons raison au canton de privilégier les prestations complémentaires et les aides sociales pour aider ces personnes nécessiteuses, car bien évidemment elles sont en droit d'avoir un logement

à un prix abordable. Alors que le canton se débat pour rendre le canton attractif, une loi dans le sens des motionnaires n'aurait que pour effet une augmentation des charges autant pour le canton que pour les communes. Finalement, le canton propose diverses mesures comme la création d'un observatoire du logement ou le suivi particulier de la situation des personnes nécessiteuses. Rajoutons encore la politique fédérale en la matière avec les maîtres d'ouvrages d'utilité publique et vous conviendrez qu'il n'est pas nécessaire de rajouter une couche légale dans un canton qui n'a rien à voir avec la situation genevoise, exemple catastrophique s'il en est. Et dire que le canton ne fait rien est faux, M. Mauron. Preuve en est l'intérêt que le canton porte au site de la Poya par exemple.

Sur ces considérations, le groupe libéral-radical vous invite à refuser cette motion.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Je déclare peut-être mon lien d'intérêts: je représente le deutschfreiburger Mieterverband au sein de la commission cantonale du logement, organe consultatif en matière de logement dans le canton.

Comme vous avez pu le constater en prenant connaissance de la réponse du Conseil d'Etat, cette commission partage le point de vue du Conseil d'Etat en la matière. En n'ayant pas été en mesure de participer à la séance décisive de cette commission, je me permets de nuancer un peu ce préavis.

En effet, en réalité avant le changement à la tête de la DEE et le remaniement des membres de cette commission, celle-ci accueillait plutôt favorablement la création d'une telle loi cantonale sur le logement. Comme l'a déjà rappelé mon collègue Pierre Mauron, l'art. 56 de la Constitution prévoit un partage des tâches entre l'Etat et les communes, à savoir que l'Etat et les communes veillent à ce que toute personne puisse trouver un logement approprié à sa situation, mais qu'il appartient à l'Etat et non aux communes d'encourager l'aide au logement. L'aide au logement est bien du ressort de l'Etat selon notre Constitution cantonale. Or, que nous répond le Conseil d'Etat? «Il n'est, en l'état, pas nécessaire de légiférer dans le cadre de l'aide au logement. Les aides [sont] actuellement octroyées par le biais de l'aide sociale, dont environ 50% du budget est alloué en vue de faciliter l'accès et le maintien au logement, et par le biais des prestations complémentaires.»

En d'autres termes, de l'avis du Conseil d'Etat, aujourd'hui et demain, la politique cantonale du logement se résume à l'aide sociale à charge des communes, via l'endettement des locataires, car, vous le savez tous, toute forme d'aide sociale constitue une dette remboursable à la collectivité publique. Je vous le concède – je force peut-être un peu le trait –, selon la réponse du Conseil d'Etat, la politique cantonale du logement ne se borne pas uniquement à l'aide sociale. Le Conseil d'Etat envisage également d'observer.

Chères et chers collègues députés, s'il manque encore un exemple de manque de vision de notre Gouvernement si sou-

vent pointé du doigt, en voilà un. Au lieu de mettre en place un outil législatif pour promouvoir une politique cantonale du logement, précurseur et anticyclique comme cela a été rappelé par notre collègue Thévoz, le Conseil d'Etat propose d'observer. Les motionnaires ont proposé plusieurs pistes non exhaustives pour une politique cantonale de logement digne de ce nom et les problèmes soulevés par les motionnaires sont bien réels. Observer, c'est ne rien faire, c'est attendre de voir ce qui pourrait bien se passer pour, lorsque le besoin sera urgent de disposer d'un outil législatif adéquat, nous répondre très probablement qu'il n'existe pas de base légale pour que l'Etat puisse mener une véritable politique de logement cantonale.

Was beabsichtigten die Motionäre? Dass der Staat bei der Frage der kantonalen Wohnungspolitik eine aktive Rolle einnimmt. Es ist sehr bedauerlich, dass der Staatsrat sich dieser aktiven Rolle verweigert.

Im Namen der Sozialdemokratischen Fraktion bitte ich Sie, die vorliegende Motion zu unterstützen und damit den Grundstein – wirklich nur den Grundstein – für eine richtige und proaktive kantonale Wohnungspolitik zu legen.

Morel Bertrand (PDC/CVP, SC). Je n'ai pas de lien d'intérêts à déclarer en relation avec l'objet à traiter. Je précise par ailleurs que je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien.

Les préoccupations des motionnaires visant à anticiper la fin des aides financières en 2026 et à garantir des loyers modérés dans le canton sont louables. Mais si une loi cantonale sur le logement aurait peut-être pu faire sens en 2003 au moment où la loi fédérale sur le logement a été adoptée et où la pénurie de logements dans notre canton était à son apogée, vu l'évolution du marché depuis lors, le groupe démocrate-chrétien estime, à l'instar du Conseil d'Etat, qu'il n'y a aujourd'hui pas d'éléments probants qui justifieraient la création d'une loi fribourgeoise sur le logement qui entraînerait d'ailleurs une surcharge administrative et une augmentation des charges. Nous vous invitons dès lors à rejeter la motion, notamment pour les raisons suivantes: pour justifier la mise sur pied d'une loi cantonale sur le logement, les députés Mauron et Burgener Woeffray parlent dans le texte de leur motion d'une hausse constante des loyers qu'il faudrait enrayer et que la pénurie de logements ne faiblirait pas dans notre canton. Ces affirmations sont erronées. En effet, en examinant l'annuaire statistique du canton de Fribourg 2018, on constate que si depuis 2010, le salaire mensuel brut moyen a augmenté de quelques 0,45%, passant de 5929 à 6189 frs, le loyer mensuel net n'a quant à lui pas subi d'augmentation et est resté stable à 1200 frs par mois, représentant ainsi quelque 20% du revenu moyen, ce qui demeure raisonnable. Et si le loyer moyen est de 1200 frs, c'est qu'il y a certes des loyers plus élevés, mais à l'évidence des loyers plus bas. Sachant qu'il y a quelques 80 000 logements locatifs dans le canton, ce ne sont pas les quelques 2500 logements subventionnés qui tirent cette moyenne vers le bas.

Ainsi, les statistiques nous confirment qu'indépendamment des logements subventionnés, nous avons dans le canton un bon nombre de logements à loyer modéré qui sont détenus en main publique ou en main privée, notamment par des coopératives immobilières très actives sur le marché.

Les motionnaires avancent également que la pénurie de logements avec un taux vacant de 1% en juin 2015 ne faiblit pas et que rien n'est entrepris par l'Etat pour endiguer ce phénomène. Non seulement il est faux de dire que la pénurie de logements ne faiblit pas, mais nous avons fort heureusement la chance d'avoir un marché immobilier qui se régule par lui-même sans avoir besoin d'une intervention de l'Etat. En effet, si nous sommes encore dans une situation de pénurie, du moins dans certaines communes, voire régions, force est de constater que le marché se détend de manière importante. Ainsi, au 30 juin 2017, le taux de logements vacants était de 1,34%, soit une augmentation de 34% en deux ans. Et si l'on compare la situation par rapport à 2014, l'augmentation des logements vacants est de 70%. Selon une étude de l'UBS en janvier 2018, il y aura un taux de logements vacants record en 2019 induisant un recul des loyers de 10% d'ici 2020. Force est ainsi de constater qu'il existe actuellement sur notre marché fribourgeois une hausse générale de l'offre de logements due par les importantes activités de construction et Bulle en est un exemple frappant. En outre, la croissance démographique diminue, ce qui fait baisser la demande supplémentaire en logements. Ainsi, l'attention sur le marché se réduit, tout comme les loyers. Vous conviendrez donc que l'on est désormais loin d'une hausse constante des loyers telle que relevée par les motionnaires et que la pénurie de logements tend fortement à disparaître, le tout sans intervention de l'Etat et sans avoir eu besoin de légiférer.

Enfin, si comme le relèvent les motionnaires, les cantons de Vaud et Genève ont adopté des lois sur le logement, nous serions bien inspirés de ne pas les suivre, sachant que les loyers pratiqués dans ces cantons sont de manière générale autrement plus élevés que les nôtres. Ceci étant dit, si le groupe démocrate-chrétien propose le rejet de la motion dans la mesure où le logement fait partie des besoins de base de la population, nous estimons important de garder un œil attentif sur le marché de l'immobilier. Nous nous réjouissons ainsi de constater que le Conseil d'Etat a, suite à la motion qui a été déposée – et c'est peut-être là le mérite de celle-ci –, décidé de créer un observatoire du logement et de l'immobilier propre à notre canton, ce qui permettra une analyse plus fine du marché afin de pouvoir ensuite, au besoin, agir de manière ciblée, mais il n'est toutefois nullement besoin d'une loi pour se faire.

Sur ces considérations, le groupe démocrate-chrétien rejette la motion.

Gasser Benjamin (PS/SP, SC). Mes liens d'intérêts avec cet objet: je suis conseiller communal à Villars-sur-Glâne en

charge du Service social et de l'aide au logement. Je suis aussi membre de la Coopérative d'habitations communale VISAL.

Je vous recommande d'accepter cette motion, car une loi sur le logement dans le canton de Fribourg semble essentielle pour toutes les raisons évoquées, notamment par les motionnaires, mais aussi pour que les communes puissent disposer d'un outil législatif afin d'aider ces dernières dans les négociations, notamment avec les régies. Pour exemplifier ceci, je me permets de vous décrire un cas très pratique que nous avons vécu à Villars-sur-Glâne. En effet, dans notre commune et contrairement à ce qui a été dit par M. le Député Morel, les aides LCAP ne se terminent pas en 2026, mais ça a déjà commencé chez nous il y a deux ans et ça se termine en 2022. Nous avons été discuter avec les régies avant que ces aides ne s'arrêtent pour prévenir le problème des hausses de loyer pour les familles concernées, mais à part se plier à la volonté du propriétaire et des régies, nous nous sommes résolus à accepter cet état de fait, les régies et les propriétaires tenant le couteau par le manche. Au final, les résidents de ces immeubles ont dû faire face – et je vous donne un exemple concret – à des augmentations de leurs charges pour le loyer passant de 1300 frs par mois à plus de 2000 frs par mois pour des immeubles qui ont plus de 25 ans. Ceci est problématique pour ces populations vulnérables notamment que sont les personnes émanant du Service social ou encore des personnes âgées, personnes qui sont souvent seules, qui habitent dans ces appartements depuis des années et qui seraient obligées de déménager dans des délais très courts. Ces personnes ne sont d'ailleurs pas toujours entourées de familles pour les aider. Dans de tels cas, comme j'ai pu l'exemplifier, pour négocier avec les régies, les communes ne bénéficient que de très peu d'éléments et d'aucune base légale pour tenter de contraindre les régies à, par exemple, adapter les loyers au prix du marché. Ceci reste au bon vouloir du propriétaire sans contrainte particulière, hormis leur calcul de rendement. Pour pallier à ces problèmes de seuil, mes prédécesseurs au conseil communal de Villars-sur-Glâne ont anticipé le problème et ont mis en place depuis de nombreuses années une aide directe au logement, comme expliqué dans la réponse du Conseil d'Etat. Cette aide permet aux familles aux revenus modestes, aux personnes âgées notamment qui ne bénéficient pas des prestations complémentaires, de bénéficier d'un faible pécule qui permettra de pallier notamment à ces hausses. Mais l'entier de cette aide est financée par les concitoyens de Villars-sur-Glâne.

Je crois qu'il est du devoir du Conseil d'Etat et du Parlement de mettre en place un instrument législatif pour que les communes et par conséquent les citoyens les plus vulnérables de notre canton puissent loger à des prix décents. Le canton de Fribourg n'a rien à gagner d'une vulnérabilisation de ces populations dans le besoin. Je vous rappellerai, chères et chers collègues députés et notamment M. le Député Collaud, que les 40% de l'aide sociale sont payés par le canton, le reste étant financé par les communes. Dans le cas où les personnes

ne pouvant plus payer leurs loyers devraient émerger à l'aide sociale, elles coûteront alors à l'Etat, cela bien sûr sans parler des conséquences sur la vie de ces personnes. Est-il acceptable, M. le Conseiller d'Etat, chères et chers collègues députés, que l'Etat subventionne indirectement des régies et les propriétaires? La question se pose.

Une loi sur le logement ne règlerait évidemment pas tout, mais permettrait sur ce point de trouver des solutions plutôt que de s'asseoir sur une bombe à retardement. Cette loi pourrait être créée à l'aide des communes et des différents partenaires du logement dans notre canton. On a pu apprendre, Monsieur le Conseiller d'Etat, lors du dernier Forum du logement organisé par votre excellent Service du logement, qu'il tient à mettre en place des workshops sur la thématique du logement. Ne serait-il pas ici une occasion d'échafauder cette loi tant attendue? Les communes et les citoyens de notre canton méritent mieux que ce «observer, y'a rien à voir» et pour cela, je vous invite à accepter cette motion.

Herren-Schick Paul (UDC/SVP, LA). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat die Motion Mauron/Burgen-Woeffray geprüft und kommt – wie der Staatsrat in seiner Antwort erwähnt – zum Schluss, dass der Verfassungsauftrag des Kantons betreffend Wohnhilfe zugunsten bedürftiger Menschen erfüllt ist. Das Wohnförderungsgesetz, im Jahre 2003 auf Bundesebene eingeführt, findet auch im Kanton Freiburg Anwendung. So sind die Darlehen in der Höhe von über 100 Millionen Franken an gemeinnützige Wohnbau-träger zu erwähnen. Nebst dieser Unterstützung sind auch die ca. 20 Millionen Franken Beiträge der Sozialhilfe sowie die ca. 16 Millionen Franken Ergänzungsleistungen an die Wohnkosten zu erwähnen. Die im Schlussabschnitt der Antwort des Staatsrates erwähnten 4 Punkte decken sämtliche Fragen zur kantonalen Wohnungspolitik ab.

Unsere Fraktion ist der Meinung, dass hier ein neues Gesetz gefordert wird, das nicht nötig ist. Sie schliesst sich der Meinung des Staatsrates an und lehnt die vorliegende Motion einstimmig ab.

Marmier Bruno (VCG/MLG, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis conseiller communal à Villars-sur-Glâne et membre de la commission sociale de cette commune.

Je suis très surpris d'entendre ici que l'on renvoie la politique du logement à l'aide sociale, surtout de la part de bords politiques qui en général demandent sa réduction. Mon collègue Benjamin Gasser a évoqué l'aide directe aux logements à Villars-sur-Glâne. Elle est très utile et c'est le seul outil de politique du logement que nous avons actuellement, mais il faut savoir qu'il est constamment attaqué par les partis qui estiment que le marché régule l'ensemble du problème. Je suis aussi surpris d'entendre que ceux qui défendent les familles et la classe moyenne, en tout cas qui prétendent le faire, renvoient encore les gens qui n'arriveraient pas à payer leurs loyers à l'aide sociale et à l'aide de l'Etat, alors qu'une poli-

tique coordonnée sur le long terme est ce que demande cette loi; ce n'est pas une loi pour résoudre un problème cyclique, ce n'est pas une loi pour résoudre un problème de surchauffe; c'est une loi pour le long terme, une politique de logements, l'acquisition de terrains, cela se fait sur des dizaines d'années; le but n'est pas de régler des loyers qui étaient peut-être en surchauffe ces dernières années et qui, aujourd'hui bien heureusement, se détendent, mais c'est une loi pour créer des conditions cadres à long terme.

Je vous invite à soutenir à la motion qui est proposée.

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Meine Interessenbindung:
Ich bin Präsident des Hauseigentümerverbandes Freiburg.

Die Antwort des Staatsrates auf die Motion Mauron/Burgenner zeigt vorbildlich auf, dass wir keine neuen Reglementierungen und Wohnungsgesetze brauchen. Der Staatsrat hat heute schon genügend Instrumente in der Hand, wie er in seinem Schlussbericht auf der letzten Seite aufzeigt. Ausserdem kennt der Bund den Fonds de Roulement. Zudem ist die Leerwohnungsquote in den vergangenen Jahren in unserem Kanton stetig gestiegen. Die Mieten im Kanton Freiburg sind tiefer als in der Gesamtschweiz, übrigens auch tiefer als im Kanton Waadt.

Wie der Bundesrat in einem kürzlich erschienenen Bericht feststellt, ist die Versorgung der Schweizer Bevölkerung mit Wohnraum gut. Es stehen genügend und qualitativ gute Wohnungen zu angemessenen Preisen zur Verfügung. Gemäss dem Bundesamt für Statistik betragen die Kosten für Wohnen und Energie 15 Prozent der Haushaltungsausgaben. Eine Wohnung in der Schweiz kostet heute durchschnittlich 1306 Franken, im Kanton Freiburg sind die Kosten tiefer.

Das Erstellen von Wohnraum ist Aufgabe von Privaten. Staatliche Förderungsmittel und Eingriffe – auch auf Bundesebene – sind somit abzulehnen. Es ist nicht Staatsaufgabe, Wohnraum zu verbilligen. Unbestritten gibt es eine gewisse Bevölkerungsschicht, welche Mühe hat, auf dem freien Wohnungsmarkt eine passende Wohnung zu finden. Diese Menschen benötigen Unterstützung. Bedürftige Haushalte müssen gezielt unterstützt werden. Bei staatlichen Förderungen von Wohnobjekten entstehen dagegen schädliche Preisverzerrungen, welche einen kontraproduktiven Anreiz zum Überkonsum von Wohnfläche zur Folge hat.

Seit dem Jahr 2000 hat sich die Leerwohnungsziffer in der Schweiz kontinuierlich erhöht. 2017 lag sie bei 1,47 Prozent und es gab zu diesem Zeitpunkt ungefähr 60 000 leere Wohnungen. Die Lage am Wohnungsmarkt hat sich somit entspannt, gleichzeitig werden weiterhin sehr viele Objekte geplant und erstellt – in den letzten Jahren jeweils 50 000 Wohnungen. Ein Überangebot führt zu einem Preiszerfall auf dem Immobilienmarkt, wie es in den 90er-Jahren schon einmal der Fall war. Zur Erinnerung: Von 1975 bis 1995 wurden 130 000 Wohnungen staatlich gefördert. Dies führte in

den 90er-Jahren zu einem Überangebot und viele der staatlichen Wohnungen konnten nicht mehr vermietet werden. Dadurch erlitt der Staat mehrere 100 Millionen Franken Verlust. An solchen Ereignissen können die Motionäre sicher auch keine Freude haben.

Wir wollen weniger Staat, vor allem im Wohnungsbau. Weitere Investitionen in den Wohnungsbau sollen nicht durch neue Auflagen, sondern durch eine Liberalisierung der Bau- und Planungsgesetze gefördert werden.

Ich bitte Sie, in diesem Sinne die Motion abzulehnen.

Berset Solange (PS/SP, SC). Je prends la parole suite à diverses interventions, parce que je trouve vraiment regrettable que l'on s'en tienne uniquement à des statistiques, des suppositions, des moyennes, des études. On le sait que le marché se détend et qu'il y a suffisamment d'appartements libres, mais en fait qu'est-ce que nous voulons? Est-ce que nous voulons uniquement défendre les promoteurs immobiliers qui cherchent des investissements parce qu'il y a plus de risques à la bourse? Je pense que le rôle de l'Etat est vraiment d'aider à la construction d'immeubles pour permettre aux gens plus défavorisés de pouvoir se loger avec un loyer moyen qui soit raisonnable. Lorsqu'on parle de taux de vacance, on dit effectivement qu'il y a une souffrance, mais allez contrôler dans les immeubles aujourd'hui subventionnés. A Belfaux, nous en avons trois qui sont une fondation. La commune aide aussi ces immeubles. Il y a une très longue liste d'attente. Je crois qu'il y a vraiment deux choses à voir et qu'il y a vraiment une pesée des intérêts à faire.

Et ce qui m'interpelle vraiment et cela a été dit par mes deux collègues de la commune de Villars-sur-Glâne, en étant allée dans plusieurs communes assister aux commissions sociales – et là, j'en appelle à certains syndics et conseillers communaux, vous le savez mieux que moi –, c'est le coût des loyers qui sont répercutés sur l'aide sociale et ce sont tous des loyers que nous payons effectivement à des promoteurs immobiliers. Alors, on se plaint des coûts d'explosion de l'aide sociale, mais on ne veut pas mettre en place quelques éléments qui permettraient d'économiser ces coûts. Pour moi, il y a une certaine cohérence à avoir et je trouve que le Conseil d'Etat manque sincèrement de vision d'avenir, parce que c'est un élément qui va devenir toujours plus difficile pour le futur.

Mesdames et Messieurs, je vous invite vraiment à prendre en considération cette motion afin que le Conseil d'Etat puisse nous montrer sa volonté concrète de mettre sur pied une réelle politique du logement dans le canton de Fribourg.

Savoy Philippe (PS/SP, SC). Je n'ai aucun lien d'intérêts avec ce dossier, mais je suis reconnaissant tous les jours d'avoir la chance d'être bien logé.

Mesdames et Messieurs, je vous invite toutes et tous à repenser l'essentiel. Notre société, notre législation doit nous per-

mettre à nous et à nos concitoyens de notamment se nourrir, d'être en santé, de se former et de se loger. Nous sommes capables ici au sein de ce Plenum d'avoir une multitude de domaines très importants sur lesquels nous légiférons. Je vous invite aujourd'hui de repenser à un des biens essentiels, une vraie nécessité de notre société.

Je soutiens donc avec force cette motion et vous invite à en faire de même.

Thévoz Laurent (VCG/MLG, SC). Si je reprends la parole, c'est cette fois en mon nom personnel et partant de la considération que le Grand Conseil est un forum où on peut débattre d'idées qui sont présentées.

Dans ce sens, je regrette que les partis qui s'opposent à la motion – ils ont tous le droit de le faire – n'ont pas répondu et pris en considération l'opportunité qu'on est en train de manquer en relation avec la vision et la concrétisation d'une vision sur l'habitat du 21^e siècle pour tous. Le canton pourrait être exemplaire dans ce domaine, pas seulement en matière de politique sociale, en plus en démultipliant les effets de sa promotion économique et j'aurais été vraiment très intéressé de connaître la position des autres partis opposés à la motion sur cette question précise. Quelle est leur vision? Quelle est votre vision, Mesdames et Messieurs, de l'habitat du 21^e siècle pour tous dans ce canton?

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Puisque la discussion a beaucoup porté sur la question des locataires, des loyers, je déclare mon lien d'intérêts: je suis président de l'ASLOCA Fribourg, mais là n'était pas l'enjeu de la motion.

Si je ne suis pas souvent d'accord avec Ruedi Vonlanthen et si, à mon avis, il a beaucoup de défauts, il a en tout cas une qualité: il est très clair; pour lui, sa vision, c'est moins d'Etat, pas d'Etat dans le logement. C'est une vision politique qu'on peut partager ou pas. J'aimerais juste connaître la vision politique du Conseil d'Etat.

Quand on parle de loyers, je ne sais pas si les parties ne donnent pas leur vision ou si elles ont été induites en erreur par la réponse du Conseil d'Etat. La motion ne s'adresse pas qu'aux locataires; les locataires représentent 5 à 10% du problème de cette motion. Un propriétaire peut construire sa propre villa en demandant une aide fédérale, c'est valable pour tout le monde. Quand on a les communes pour savoir comment elles font si elles doivent instaurer un droit de superficie, elles doivent avoir un conseil auprès de l'Etat. Elles doivent avoir une politique qui est menée. Est-ce que l'Etat veut ou non acheter des terrains, avoir une politique d'acquisition de terrains pour construire des logements? Est-ce qu'on a le droit aujourd'hui d'avoir la réponse ou simplement pensent-ils que c'est uniquement une idée? On parle de l'observatoire du logement: j'ai aussi un lien d'intérêts: je suis membre aussi fondateur de cet observatoire du logement avec un collègue, Jean-Daniel Wicht, et encore l'un ou

l'autre député, mais je ne sais plus les noms ici. Cela dépend de M^{me} Pasquier, professeure à la HEG. On s'est réuni une fois, est-ce que c'était il y a une année ou deux années; on n'a plus de nouvelles depuis lors. Est-ce que cet observatoire verra le jour? Est-ce que M^{me} Pasquier a envie, sur son temps libre, de continuer ce travail? On n'en sait rien. Il n'empêche qu'il faut une base légale pour que cela fonctionne, même en partenariat privé-public. Quand on parle d'incidences financières, c'était Romain Collaud qui l'a expliqué, 20 millions de francs par année payés par les services sociaux pour des loyers extrêmement chers à des propriétaires privés; ne serait-ce pas plus intelligent d'avoir des immeubles qui appartiennent aux communes, aux cantons et dans ces immeubles, qu'il y ait 5, 10% de logements prévus justement peut-être pour des personnes à l'aide sociale, ce qui coûterait bien moins cher à l'Etat, lequel aurait encore le bien immobilier?

Quand j'entends mon collègue Morel expliquer cette question des loyers et de baisse, il y a d'abord la question des liens d'intérêts: il dit ne pas en avoir. J'ai regardé le registre des intérêts sous lettre A: vous êtes quand même associé à Damien Piller. J'aurais quand même mentionné ça comme lien d'intérêts pour parler de ces questions de loyers. Maintenant, ces loyers, encore une fois, représentent qu'une toute petite partie; cela ne sont pas les logements en ville; on parle d'habitats, de développement, de communes, d'aménagement du territoire. On a le droit aujourd'hui de connaître la position du Conseil d'Etat. On parle du Forum du logement 2016–2017 organisé par le DÉE – j'y étais et ne crois pas vous y avoir rencontré; dites-moi si je me trompe – pour voir un tout petit peu les idées qui étaient déposées à cette motion. Elle est extrêmement large. Vous pouvez mettre ce que vous voulez, c'est le Conseil d'Etat et le Parlement qui vont la finaliser. Ce ne sera pas une question de subventionnements de loyers. Il y aura toute la vision politique du Conseil d'Etat en matière de logement. Alors, je crois qu'il y a une désinformation qui a été faite par la réponse du Conseil d'Etat qui se focalise sur l'aide au logement, alors que c'est une infime partie. On a le droit ici de connaître la vision politique du Conseil d'Etat en matière de logement, quand bien M. Vonlanthen ne voudrait pas trop l'avoir.

Morel Bertrand (PDC/CVP, SC). Je serai très bref. Effectivement, j'ai, selon Pierre Mauron, oublié de déclarer mon lien d'intérêts avec Maître Damien Piller, qui est un ami et qui est promoteur immobilier fribourgeois. J'ai oublié, j'y reviens, de déclarer mon lien d'intérêts d'amitié avec Pierre Mauron, promoteur immobilier en Gruyère.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Zuerst einmal herzlichen Dank für die animierte Diskussion. Herzlichen Dank auch an Grossrat Mauron und an Frau Burgener respektive Herrn Moussa für diese Motion, die es uns erlaubt, heute eine spannende Diskussion über eines der Grundbedürfnisse des Menschen zu führen, das Recht des Menschen auf Wohnen. Das wurde bereits gesagt.

Je pense qu'il est utile aussi ici de rappeler que l'aide au logement a été et est encore très présente dans le canton de Fribourg, et ce depuis de nombreuses années. Cela a été dit: les logements subventionnés créés dans le cadre de la loi fédérale encourageant la construction et l'accès à la propriété du logement, donc cette fameuse LCAP, représentent encore à ce jour un parc de plus de 2500 logements. Comme cela a été aussi dit, ce parc se réduit progressivement et moins de 100 logements seront concernés d'ici en 2024. Il faut aussi savoir que diverses aides historiques ont permis la construction de nombreux immeubles et logements dans ce canton.

Das Amt für Wohnungswesen hat sich eingehend mit dieser Problematik befasst, auch im Rahmen der angesprochenen Diskussion des Forum du logement. Wir haben gesehen, dass seit dem Jahre 2003 ein Paradigmenwechsel stattgefunden hat, vor allem mit dem Inkrafttreten des neuen Wohnraumförderungsgesetzes des Bundes (WFG, franz.: LOG). Bei dieser Bundeshilfe ist man von der Subjekthilfe, bei der man Personen geholfen hat, zur Objekthilfe übergegangen. Was bedeutet dies konkret? Das heißt, dass die neuen Hilfen auf den Bau von preisgünstigen Wohnraum abzielen und nicht mehr – oder nicht ausschließlich – auf die Subventionierung von Wohnmieten. So etwa können gemeinnützige Bauträger, meist Wohnbaugenossenschaften oder auch Stiftungen, zinsgünstige Darlehen erhalten. Ich glaube, im Kanton Freiburg kann man sagen, dass diese Hilfen zurzeit noch sehr, sehr wenig genutzt werden.

Und darum sind wir auch überzeugt: In einem ersten Schritt muss dafür gesorgt werden, dass diese Bundeshilfen, die da sind, stärker beansprucht werden.

On a dans le canton de Fribourg un peu plus de 3000 logements subventionnés par la LOG, cela sur un parc de logement de 145 000, donc 3000 sur 145 000, soit environ 2%, ce qui est évidemment nettement inférieur à la moyenne suisse, proche de 5%. On trouve donc dans le cadre de la loi sur le logement qu'il y a encore un potentiel considérable à mettre en valeur dans le canton de Fribourg.

Das Wohngesamt macht sehr viel in diesem Bereich. Es hat die Informationstätigkeit zu den neuen Instrumenten des WFG intensiviert, namentlich hatte es zahlreiche Sitzungen mit den Gemeinden und auch mit den gemeinnützigen Bauträgern abgehalten, um sie eben über die verschiedenen Möglichkeiten zu informieren, die ihnen zur Verfügung stehen. Wir waren zum Beispiel auch présent an der letzten Versammlung des Freiburger Gemeindeverbands.

Par ailleurs, je pense qu'il est aussi utile de préciser divers points en matière d'aides au logement, que ce soit de manière globale ou en comparaison avec d'autres cantons. Il faut savoir que finalement, les aides historiques ont été toutes mises en place afin de pallier une situation de pénurie en matière de logements.

Le taux de logements vacants a augmenté de plus de 50% entre 2014 et 2017. Dans le canton de Fribourg, il est passé de 0,78% à 1,34%. On peut donc clairement parler d'une détente du marché, qui doit avoir comme conséquence logique une réduction des prix des loyers. Il faut après accentuer et dire que cette réduction se matérialise progressivement. Il est aussi constaté que le propriétaire hésite parfois, hésite encore entre louer moins cher ou ne pas louer ses logements vacants. Je reviens au taux de logements vacants de 1,34%. Ce taux est nettement supérieur à celui du canton de Genève, qui est de 0,5%, ou alors à celui du canton de Vaud, qui est de 0,9%. Il y a aussi un élément déjà mentionné par le député Vonlanthen: le taux de propriétaires fribourgeois est de 44%, nettement supérieur à celui de Genève – 17% – et à celui de Vaud et Neuchâtel, se situant à 31%. Il faut finalement aussi dire que les prix moyens des logements en terre fribourgeoise sont aussi inférieurs à ceux pratiqués dans l'arc lémanique.

Und in diesem Zusammenhang, sehr geehrte Damen und Herren, möchte ich auch in Erinnerung rufen, dass der Wohnungsmarkt in der Regel in den Händen der Privatwirtschaft liegt. Nur 7 von 26 Kantonen – und das sind meist städtische Kantone – sind bis heute im Bereich des Wohnens gesetzgeberisch aktiv geworden.

Der Staatsrat – und das wurde auch unterstrichen – ist sich bewusst, dass Minderbemittelte Mühe haben, eine Wohnung zu finden. Wir haben es in dem im Jahre 2016 veröffentlichten Bericht über die Armut gesehen. Dieser Bericht hat auf diesen Punkt hingewiesen. Dem ist jedoch anzufügen, dass die Sozialhilfe und vor allem auch – das wurde vielleicht noch nicht genügend gesagt – die AHV-Ergänzungsleistungen dazu beitragen, die Bedürftigsten von den Wohnkosten zu entlasten.

Concrètement, ce sont 20 millions de frs dans le cas de l'assistance sociale et 16 millions de frs dans le cas de prestations supplémentaires, qui sont versés uniquement pour l'aide au logement. Finalement, on peut peut-être revenir à la question du député Gasser: comment vont faire les locataires des logements dont les subventions arrivent à échéance? On a essayé de voir et on a vu l'impact de la suppression des subventions, aux dépens évidemment du statut des occupants du logement, de leurs revenus, de leur fortune. Nous avons estimé que cela va aller entre 100 et 3000 frs pour les familles.

En ce qui concerne les personnes à l'AVS ou à l'AI, la perte peut être plus sensible, mais les locataires peuvent ici demander de compenser leur hausse de loyer par les prestations complémentaires. Il faut aussi savoir, et cela a été partiellement dit, que de nombreuses discussions ont eu lieu entre les régis et les propriétaires, car ces derniers n'ont évidemment pas intérêt à voir leurs immeubles se vider à la fin des aides. On constate donc souvent que les loyers sont régulièrement réduits à la fin des aides.

Il faut aussi dire qu'il est souvent constaté que le loyer subventionné est plus haut que le loyer du marché. C'est dû au système qui a été mis en place. Le Conseil d'Etat n'entend donc pas ne rien faire, mais entend poursuivre son soutien en matière de logement et de développement, avec les orientations suivantes: on va essayer de développer l'utilisation des instruments de la LOG, de vraiment proposer des logements au prix coûtant. Le canton de Fribourg a un énorme potentiel. Il faut continuer, observer attentivement l'évolution aussi démographique, notamment tous les aspects liés au vieillissement de la population. On favorise la création d'un observatoire du logement et de l'immobilier et, à mon avis, il ne faut pas une base légale pour mettre en place cet observatoire. Il faut dire que la détente observée sur le marché du logement milite en faveur d'une réduction de l'intervention de l'Etat. Par contre, il est vraiment indispensable de disposer d'un instrument de veille stratégique, ce que l'on n'a actuellement pas encore et qui permettra aussi, le cas échéant, de prendre les mesures adéquates en matière de logement. On a déjà fait, on est relativement avancé avec cet observatoire du logement durant notamment l'étude de faisabilité, qui était déjà menée par la HEG, sur l'utilité et la finalité d'un observatoire. Pratiquement tous les acteurs ont été contactés – on en a contacté 29 – et ils ont approuvé la création de cet instrument, lequel se démarquerait des études parfois un peu fantaisistes qui existent sur le sujet.

L'objectif est donc d'obtenir des informations fiables, des informations utiles, mais aussi ciblées par région. Le canton de Fribourg n'est pas une seule région, il y a des différences entre la Gruyère et le Lac. On veut donc des informations ciblées par région pour apprécier le marché du logement. La gestion de cet instrument, qui sera assurée par la HEG, et le financement de son fonctionnement seront assurés, selon mon idée, sur la base d'un partenariat public–privé (PPP). Donc, le projet de mettre en place cet observatoire est très avancé. Il s'agit dans un premier temps de mieux utiliser les instruments existants avant de penser à mettre en place une nouvelle loi sur le logement et dans ce contexte, le Conseil d'Etat veut notamment une interaction plus importante entre les services de l'Etat et les communes, afin que ces dernières puissent aussi bénéficier des outils déjà en place.

Permettez-moi de conclure. Considérant ce qui précède, le Conseil d'Etat est de l'avis que la mise en place d'une loi sur le logement n'est actuellement pas nécessaire.

Une dernière remarque par rapport à l'intervention de M. Thévoz. Vous avez fait le lien avec le smart living lab. Vous l'avez très bien dit, c'est un centre de recherche et de développement. Il est dédié à l'habitat du futur. C'est au niveau technique, donc pour minimiser l'empreinte écologique et appliquer l'économie circulaire, mais également sociétale. Je n'inclus donc pas qu'il y aura des projets d'étude, de recherche, qui vont porter sur la construction des logements

à des prix abordables et un habitat pour tous. C'est donc une piste intéressante pour poursuivre.

Encore une fois, le Conseil d'Etat vous propose donc de refuser cette motion.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 65 voix contre 36. Il n'y a pas d'abstention.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonrens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Flechtnre Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoit (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). Total: 36.

Ont voté non:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glaser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 65.

Mandat 2017-GC-144 Daniel Bürdel/Jean-Daniel Wicht/René Kolly/Jean-Daniel Schumacher/Madeleine Hayoz/Patrice Longchamp/Pierre Décrind/Nicolas Bürgisser/Jean-Pierre Doutaz/Marie-France Roth Pasquier

Annulation de la mesure structurelle «Financement des cours interentreprises»¹

Prise en considération

Bürdel Daniel (*PDC/CVP, SE*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis directeur adjoint de l'Union patronale du canton de Fribourg, représentant de plusieurs associations patronales concernées par la mesure structurelle «Financement des cours interentreprises» et un des auteurs de ce mandat.

Ces derniers mois, j'ai souvent été abordé par des associations professionnelles qui sont représentées par l'Union patronale au sujet de la mesure structurelle «Financement des cours interentreprises». Depuis la mise en place de ces mesures en 2014, la contribution financière de l'Etat aux cours interentreprises a été diminuée de 10%. En analysant aujourd'hui les boulements des trois dernières années (2014 à 2016), je constate que la contribution aux mesures structurelles par les entreprises formatrices a été largement plus élevée que prévue. Je rappelle qu'une contribution annuelle de 200 000 frs a été prévue. En 2014, la réduction effective était de 253 000 frs, donc + 53 000 frs; en 2015, la participation des entreprises formatrices aux mesures structurelles était de 258 390 frs, soit + 58 000 frs; en 2016, c'était un montant de 252 240 frs, soit + 52 000 frs comparés au budget. Pour l'année 2017, nous pouvons nous baser certainement sur le même ordre de grandeur. Par année, cela signifie donc une moyenne de 27% de plus que prévu. On constate qu'à la fin de l'année 2017, les entreprises formatrices ont déjà payé plus qu'un budget annuel de trop. Il faut préciser ici que pour certaines associations professionnelles, il manque par année un montant de plus de 30 000 frs. Cela signifie que ce sont les entreprises formatrices, qui s'engagent déjà fortement dans la formation professionnelle et donc en faveur de l'intégration des jeunes sur le marché du travail et dans la société, qui doivent payer cette différence.

Pour les associations professionnelles, cette mesure est une charge financière non négligeable, qui représente une partie considérable de leur budget annuel.

Ich möchte an dieser Stelle festhalten, dass sich die Berufsverbände und Ausbildungsbetriebe nicht über den Solidaritätsbeitrag beklagen, der über die Jahre 2014–2016 im Rahmen der Struktur- und Sparmassnahmen geleistet wurde. Die Problematik besteht jedoch darin, dass die Kürzung der Finanzierung der überbetrieblichen Kurse als eine dauerhafte Massnahme auf Gesetzesebene definiert wurde, statt – wie zahlreiche

andere befristete Massnahmen – über eine beschränkte Anzahl von Jahren. Somit ist dies aus meiner Sicht nicht ein gerechtfertigter und solidarischer Beitrag in einer finanziell schwierigen Zeit, sondern bedeutet eine mittel- und langfristige finanzielle Belastung der Freiburger Ausbildungsbetriebe.

Da die Massnahme auf Gesetzesebene verankert ist, muss durch ein Mandat eine Gesetzesänderung vorgenommen werden. Dieses Mandat und somit die Reaktion der Berufsverbände hätte meiner Ansicht nach verhindert werden können, wenn der Staatsrat nach Ablauf der ersten drei Jahre eine Gesamtsicht zu den Struktur- und Sparmassnahmen präsentiert hätte, welche eine Debatte zu einzelnen Massnahmen erlauben würde.

Es muss zudem auch berücksichtigt werden, dass in den Ausbildungsbetrieben sehr viel Engagement für die Ausbildung der Jugendlichen betrieben wird, dass sehr viel Zeit und auch Ressourcen in den Firmen investiert wird und dass dabei auch das soziale Engagement vielfach nicht zu kurz kommt. Ich kenne viele Lehrmeister, die ihre Freizeit opfern, um den Lernenden die nötigen Kenntnisse beizubringen, welche diese im Rahmen der Zwischen- und Lehrabschlussprüfungen ausweisen müssen. Viele geben ihren Berufsstolz in ehrenamtlicher Weise an den Berufsnachwuchs weiter und leisten so einen wesentlichen Beitrag für die Gesellschaft.

Es ist nun an der Zeit, diese dauerhafte Kürzung von 10 Prozent der staatlichen Beiträge an die überbetrieblichen Kurse, die – wie gesagt – nie auf gesetzlicher Ebene hätte festgelegt werden dürfen, aufzuheben. Schliessen möchte ich mit der Konstatierung, dass sich heute viele Betriebe die Frage stellen, ob angesichts der zunehmenden administrativen Belastung auch in der Grundausbildung der Lernenden und der finanziell weniger hohen kantonalen Unterstützung der Ausbildungsbetriebe noch weiter ausgebildet werden soll. Für gewisse Betriebe ist die Grenze erreicht und sie bilden nicht mehr aus. Andere – zum Glück immer noch die grosse Mehrheit – engagieren sich aus Überzeugung und für die Jugendlichen weiter.

Es ist wie in vielen Dingen eine Gratwanderung. Überladen wir das Schiff nicht noch weiter, unterstützen wir die Ausbildungsbetriebe nicht nur mit Worten im Wahlkampf, sondern auch mit Taten und somit ... [*Temps de parole écoulé*.]

Péclard Cédric (*VCG/MLG, BR*). J'interviens au nom du groupe Vert Centre Gauche. Je déclare mon lien d'intérêts: je suis copropriétaire de la société anonyme qui assure ma principale source de revenus, entreprise formatrice d'apprentis, mais qui ne peut m'offrir qu'un jour pour siéger dans ce Plenum.

Notre groupe a examiné ce mandat avec beaucoup d'intérêt. Nos discussions ont plutôt porté sur le moment mal choisi de ce mandat, du fait que le sujet paraît étroitement lié aux débats de la future RIE III. Sur le fond, le Conseil d'Etat a décidé cette mesure structurelle et d'économies en 2013 de manière brutale. Les conséquences de cette diminution de 10% de

¹ Déposé et développé le 13 septembre 2017, *BGC* septembre 2017 p. 1805; réponse du Conseil d'Etat le 19 décembre 2017, *BGC* pp. 263ss.

l'engagement de l'Etat pour les cours interentreprises ont été difficiles à avaler par les associations professionnelles, d'autant plus qu'à ce moment-là, elles ont eu des conséquences rétroactives sur leur fonctionnement. Les petites entreprises, les PME, sont notre visage et le moteur économique de notre canton. Elles ont été les principales visées par cette sanction. Ce mandat nous permet aujourd'hui de libérer l'effort que ces entreprises ont été contraintes de faire par le biais de leurs associations professionnelles. Elles méritent que nous les considérons à leur juste valeur pour l'effort qu'elles entreprennent pour leur implication dans la formation d'apprentis.

Au vu de ces considérations, le groupe Vert Centre Gauche soutient à une grande majorité ce mandat.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Je n'ai pas de lien d'intérêts et précise intervenir à titre personnel.

Encore et encore une demande de plus d'annulation des mesures structurelles et d'économies. A quand la prochaine, Mesdames et Messieurs? Une concernait l'assurance maladie, semble-t-il. Je suis intervenue en février 2017, en mai 2017 et encore aujourd'hui. J'espère que c'est la dernière fois, du moins sur cette problématique bien sûr. Je vous rassure, je ne vais pas vous ressasser mes arguments, mais j'aimerais vous dire aujourd'hui que cela suffit. Toutes les revendications à ce jour ont été refusées, car le Grand Conseil a eu la volonté ferme de voter un paquet global et savait, en toute connaissance de cause, que certaines mesures allaient perdurer et que certaines étaient limitées dans le temps. En mai dernier, je terminais mon intervention en vous disant ceci: «Assumons notre décision ou alors ayons le courage» – et je m'adresse aussi en premier au Conseil d'Etat – «de la rediscuter, de la réorienter dans son ensemble.» Mesdames et Messieurs, assurons notre décision. J'assume ma décision. C'est pour cela que j'ai toujours gardé une ligne claire, valeur fondamentale à mes yeux, et vous demande, tout comme je vais le faire, de refuser ce mandat et ainsi de confirmer les votes déjà entérinés sur les autres mesures. Ayons le courage. J'ai aussi un tempérament courageux et je pense qu'il est temps que le Grand Conseil puisse avoir une vue d'ensemble des conséquences de toutes les mesures structurelles et d'économies, d'autant plus que les comptes de l'Etat semblent être excellents et que le bilan final pour les communes – demandé en son temps par l'Association des communes fribourgeoises – doit être à ce jour terminé.

C'est pour cela que je vais déposer un postulat avec mon collègue Bruno Boschung pour demander une analyse globale de la situation actuelle. Le Grand Conseil a accepté le paquet: il a donc le droit de pouvoir en connaître ses effets et ses finalités et ainsi de pouvoir en débattre et de le réorienter si besoin.

Avec toutes ces considérations, je vais m'empresser de refuser ce mandat et vous incite à vous empresser de faire de même.

Cotting-Chardonnens Violaine (PS/SP, BR). Le groupe socialiste a étudié ce mandat. Voici en bref pourquoi nous allons le refuser.

Le financement des cours interentreprises a fait l'objet, à l'instar de toutes les mesures structurelles, de nombreuses discussions et négociations entre tous les partenaires concernés. Il fait désormais partie intégrante d'un mécanisme qui a été conçu pour durer.

Les mesures structurelles forment un paquet qui ne doit pas être déficitaire, au risque de ne plus tenir et de mettre en péril l'équilibre qui a été trouvé en 2013.

En adoptant le mandat, nous ouvrirons la porte à des inégalités qui ne sont aucunement justifiables. Soit on corrige toutes les mesures, soit on n'en corrige aucune. On ne change pas les règles du jeu en avantageant une branche vis-à-vis d'une autre, sans créer un important problème de crédibilité.

Avec ces considérations, le groupe socialiste suit le message du Conseil d'Etat et va refuser ce mandat.

Boschung Bruno (PDC/CVP, SE). Der vorliegende Auftrag hat innerhalb der Christlichdemokratischen Fraktion, in deren Namen ich spreche, eine intensive und auch kontroverse Debatte ausgelöst. Obwohl 6 der insgesamt 10 Grossrättinnen und Grossräte, welche den Auftrag eingereicht haben, unserer Fraktion angehören, wird lediglich eine sehr knappe Mehrheit unserer Fraktion diesem Antrag zustimmen.

Das Anliegen unserer in der Ausbildung engagierten KMU, die Kosten für die überbetrieblichen Kurse wieder höher zu subventionieren, war im Grundsatz nicht bestritten. Es ist allen bewusst, welche wichtige Arbeit in diesen Ausbildungsbetrieben geleistet wird. Alle diese Betriebe würden es verdienen, wenn die Kostenbeteiligung des Kantons hier wieder auf das alte Niveau angehoben würde.

Nun zur Erklärung, weshalb trotz der unbestrittenen Würdigung des Einsatzes der Ausbildungsbetriebe schlussendlich nur eine knappe Ja-Mehrheit übrig geblieben ist. Es geht um die Grundsatzfrage und Diskussion, ob wir nun tatsächlich beginnen wollen, einzelne der damals im Paket beschlossenen unbefristeten Strukturmassnahmen per Einzelauftrag an den Staatsrat wieder aufzuheben. Gestern war es der Auftrag, die Erhöhung des Eigenmietwerts rückgängig zu machen, was insbesondere die Hauseigentümer betroffen hätte, heute geht es um die überbetrieblichen Kurse, die insbesondere die Ausbildungsbetriebe betreffen und morgen geht es dann vielleicht um das Rückgängigmachen einer anderen Massnahme, von der die eine oder andere Interessengruppe profitieren könnte. Es fragt sich, ob dieses Herausfiltrieren und Neutralisieren von einzelnen der damals im Paket beschlossenen Massnahmen wirklich zielführend ist und den Kanton – und nicht nur einzelne Interessengruppen – weiterbringt.

Persönlich – und damit wissen Sie nun, dass ich zur anderen Hälfte der Christlichdemokratischen Fraktion gehöre – bin ich klar der Auffassung, dass wir endgültig damit aufhören sollten mit einzelnen chirurgischen Eingriffen in das damals

beschlossene Paket. Wir öffnen damit Tür und Tor für weitere Einzelaktionen von anderer Seite und für andere Interessengruppen. Das kann nicht das Ziel sein und führt zu einem endlosen Hickhack, mit dem wir unsere Verantwortung als Grossrätinnen und Grossräte gegenüber der Gesamtbevölkerung in unserem Kanton nicht wahrnehmen.

Es ist aber alles andere als erstaunlich, dass der Druck für solche Einzelaktionen und Aufträge von allen Seiten nun zunimmt und es wird natürlich nicht besser, je mehr wir gegen die nächste Wahlperiode zusteuren. Solange der Staatsrat nämlich nicht irgendwann einen Bericht zuhanden des Grossen Rates erstellt, wo er sämtliche der damals im Paket beschlossenen Struktur- und Sparmassnahmen unter die Lupe nimmt und aufzeigt, wo er gedenkt, Massnahmen allenfalls aufzulösen oder weiterzuführen, wird das natürlich nicht besser werden. Wenn dies nämlich nicht passiert, wird es nicht lange dauern, bis wir mit dem nächsten Auftrag für die Neutralisierung einer anderen Massnahme für eine andere Interessengruppe konfrontiert sein werden.

Sie haben es gehört, ich werde in diesem Sinne, wie von Kollegin Nadia Savary bereits erwähnt, ein Postulat einreichen, welches vom Staatsrat eine Analyse und einen Bericht zu allen Struktur- und Sparmassnahmen verlangt, damit wir endlich wissen, wo wir in dieser Sache stehen. Zusammengefasst für heute: Es gebe heute auf der einen Seite bestimmt gute Gründe, dieses Mandat zugunsten der Ausbildungsbetriebe in unserem Kanton zu unterstützen, aber es gilt auf der anderen Seite zu bedenken, dass wir bei einer Annahme die Schleuse für ein weiteres Zerhacken dieses Gesamtpaketes öffnen, was uns schlussendlich nicht weiterbringt.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Je déclare tout d'abord mon lien d'intérêts: je dirige la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, qui forme bon an mal an 180 apprentis maçons.

Dans notre canton, ce sont 3000 apprentis qui terminent leur formation chaque année. L'Université de Fribourg, on l'a dit avant hier, forme 10 000 étudiants, dont un tiers d'entre eux sont fribourgeois. Nous sommes donc presque à la parité entre étudiants sortant de l'Université et apprentis avec un CFC. La différence fondamentale entre les deux niveaux de formation, c'est que, vous l'avez lu dans le document du Conseil d'Etat, les 77% des coûts des cours interentreprises sont à la charge des patrons, alors que les 77% des coûts de l'Université sont à la charge des cantons et de la Confédération. Cherchez l'erreur. Est-ce que notre canton et notre pays soutiennent vraiment la formation professionnelle? Le patronat se démène pour apporter aux jeunes de ce canton une formation de qualité. J'aimerais vous donner un exemple. Savez-vous combien coûtent les cours interentreprises pour les apprentis maçons fribourgeois? Je vous l'ai dit, ce sont 180 jeunes et cela représente 1000 semaines de formation annuelle. Le coût est d'environ 600 000 frs; les 23% de ce coût sont généreusement pris en charge par notre canton, soit environ 138 000 frs, moins 10% de mesure structurelle, soit 13 000 frs. Ce que le message du

Conseil d'Etat ne dit pas, c'est qu'on leur retient encore 20% de ce montant pour la mise à disposition des locaux de cours interentreprises, soit encore 25 000 frs. Il reste donc environ 100 000 frs, soit une participation réelle de 16,7%. Pour mémoire, je rappelle que l'Association du centre professionnel cantonal, qui met à disposition des associations professionnelles les locaux pour les cours interentreprises, est financée à raison de 50% par les communes, 25% par le patronat encore une fois, le solde étant versé par le canton.

J'estime que notre canton, contrairement à ce qu'il soutient, est plutôt pingre pour la formation professionnelle. Je comprends l'irritation de mes collègues Nadia Savary et Bruno Boschung et peux soutenir ultérieurement votre postulat pour avoir une vue de la situation, mais malgré tout, dans la situation actuelle, je vous demande de soutenir ce mandat. Pour votre information, le groupe libéral-radical l'a accepté à une large majorité.

Waebel Emanuel (UDC/SVP, SE). Il n'est pas envisageable de retirer l'une ou l'autre de ces mesures sans mettre en péril l'ensemble du dispositif décidé à l'époque, dixit le Conseil d'Etat dans sa réponse au mandat.

Mesdames et Messieurs, nous fonctionnons avec un budget annuel de 3,55 milliards de frs. Nous parlons ici d'une mesure en faveur de la formation de 250 000 frs. Cherchez la différence. Ne soyons pas têtus. Seien Sie nicht engstirnig! Seien Sie offen!

Comme notre collègue Boschung l'a indiqué, naturellement, c'est le législateur qui va décider, ce n'est pas le Conseil d'Etat. Il manque à la réponse de ce mandat la vue d'ensemble, la situation actuelle par rapport aux mesures structurelles que nous avons décidées. On n'a pas la vue d'ensemble et on parle, je le rappelle, de 250 000 frs par année. C'est la raison pour laquelle, et surtout en faveur de la formation, que notre groupe va soutenir ce mandat à l'unanimité.

Berset Solange (PS/SP, SC). J'ai été formatrice dans mon ancienne PME et vais pourtant m'opposer à ce mandat.

Le réel problème pour les formateurs et les entreprises formatrices, ce ne sont pas seulement les coûts interentreprises, mais c'est bien tout ce qui est demandé au niveau des tracasseries administratives. Pour moi, c'est le point sur lequel il devrait y avoir le plus d'efforts à faire.

J'aimerais simplement dire que je rejoins mes collègues qui ont parlé d'un paquet de mesures qui a été décidé ici, en totalité; et dès que l'on commence à en démanteler une, je crois que ce n'est pas honnête de le faire, peu importe les raisons que l'on a. Maintenant, je regrette l'amalgame qui est fait entre le financement de l'Université et celui des apprentis. Ce n'est pas en opposant qu'on arrive à des résultats. Chaque situation doit vraiment être vue et étudiée et l'on décide en fonction des spécificités propres de chaque entreprise de formateurs. J'aimerais relever quand même qu'il y a plusieurs mesures qui sont prises et elles figurent dans la réponse du

Conseil d'Etat. Les brevets et les maîtrises seront ristournés à hauteur de 50%. Une étude pour la gratuité est actuellement en cours. Il y a la motion Wicht/Ganioz qui est toujours en attente. Ce qu'il faut vraiment faire maintenant, et de manière urgente, M. le Conseiller d'Etat, c'est accepter cette motion en nous proposant une loi qui définisse ce que l'on veut vraiment, afin de soutenir les entreprises formatrices.

Je me rallie complètement à la demande qui a été faite d'avoir une étude sur l'ensemble des mesures structurelles à ce jour et de voir quels efforts pourrait faire le Conseil d'Etat pour essayer de les enlever. Je vous invite vraiment à refuser ce mandat, afin de soutenir le Conseil d'Etat pour une nouvelle loi pour soutenir les entreprises et mettre en place toutes les mesures qui sont déjà prévues. Merci de refuser ce mandat.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Vous l'avez entendu, le mandat qui vous est soumis aujourd'hui vise à revoir le subventionnement à la hausse des cours interentreprises. Les auteurs du mandat souhaiteraient ainsi corriger, comme cela a été dit, la baisse des subventions décidée en fin 2013 dans le cas des mesures structurelles et d'économies.

J'aimerais tout d'abord, au nom du Conseil d'Etat, souligner le rôle et l'importance des cours interentreprises. Ces cours visent à transmettre les savoir-faire de base aux apprentis. Ces cours complètent la pratique professionnelle acquise dans les entreprises et l'enseignement dispensé dans les écoles professionnelles. Il n'y a aucun doute là-dessus et ils sont par conséquent l'un des trois piliers de notre système de formation professionnelle. Ce sont en général les associations professionnelles qui assument la responsabilité d'organiser ces cours interentreprises, ces associations jouant aussi un rôle primordial pour assurer la relève dans leur profession respective.

Au nom du Conseil d'Etat, j'aimerais exprimer ma reconnaissance aux nombreux professionnels impliqués dans ces associations. Par cet engagement, ils apportent une contribution indispensable à la formation de nos apprentis.

Wir müssen aber auch sehen: Die interkantonale Vereinbarung über die Berufsbildung empfiehlt den Kantonen, den Verbänden, die diese überbetrieblichen Kurse anbieten, Beiträge in der Höhe von etwa 20 Prozent der Kurskosten zu leisten. Dies entspricht lediglich einem Beitrag von etwas mehr als 2 Millionen Franken. Diese interkantonale Vereinbarung stellt es den Kantonen jedoch frei, in ihrer Gesetzgebung einen grösseren oder eben einen kleineren Betrag vorzusehen. Und genau diese Freiheit hat der Grosse Rat – haben Sie, meine Damen und Herren – 2013 auf Vorschlag des Staatsrates denn auch genutzt, als Sie die Struktur- und Sparmassnahmen verabschiedet haben.

Concrètement, cela a été dit, depuis 2014, les subventions aux cours interentreprises sont réduites d'un dixième. L'économie pour l'Etat s'élève à peu près, cela a été dit par le député Bürdel, à 250 000 frs par an. Les cosignataires du mandat demandent que l'on rétablisse les subventions à leur niveau

d'origine. Leur argumentation se base notamment sur le fait que plusieurs mesures d'économies ont déjà pris fin, notamment celles qui concernaient le personnel.

Le Conseil d'Etat tient ici à relever que ce programme de mesures structurelles et d'économies était le fruit d'une analyse globale des dépenses et des recettes de l'Etat. Il y a donc eu des négociations avec les différents partenaires concernés. Il y a eu un examen approfondi des charges de chaque service et cela avait permis d'établir un paquet de mesures qui était considéré comme étant équilibré, qui touchait donc un grand nombre de domaines. Il n'est par conséquent pas envisageable de retirer l'une ou l'autre de ces mesures sans mettre en péril l'ensemble du dispositif décidé à l'époque. Le Conseil d'Etat l'a déjà rappelé lors de votre session de mai au sujet du mandat qui visait à annuler la mesure structurelle sur l'augmentation de la valeur locative. Je vous rappelle que ce mandat n'a pas obtenu la majorité qualifiée et n'avait par conséquent pas été pris en considération.

Und ich erlaube mir auch zu sagen, dass der Staatsrat – entgegen den Angaben der Verfasser des Auftrags – keine der 2013 beschlossenen Struktur- und Sparmassnahmen aufgehoben hat. Einzelne waren von Anfang an befristet, während andere auf die Dauer angelegt waren. Es handelt sich also nicht nur um vorübergehende Sparmassnahmen, sondern auch um Strukturmassnahmen und die Strukturmassnahmen sind zeitlich nicht begrenzt.

Der Staatsrat bleibt daher überzeugt, dass diese geringfügige Senkung der Beiträge an die überbetrieblichen Kurse für die betroffenen Verbände ein tragbares Opfer darstellt.

Mesdames et Messieurs, avant de conclure, j'aimerais encore souligner que les pouvoirs publics, que ce soit au niveau fédéral ou au niveau cantonal, ont régulièrement l'occasion de manifester leur soutien aux entreprises formatrices.

A titre d'exemple, je mentionnerai le nouveau financement de la formation professionnelle supérieure, loi entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Les personnes qui suivent des cours préparatoires ou brevet ou maîtrise obtiendraient le remboursement de 50% de leurs frais de formation. Sachant que les formations sont souvent cofinancées par les employeurs, ce nouveau mode de subventionnement soulagera toutes les entreprises concernées.

Un point vraiment crucial, la motion des députés Ganioz/Wicht, qui vise à améliorer le soutien des entreprises formatrices et que vous avez d'ailleurs acceptée en automne 2015, est en attente de mise en œuvre. Je remercie le député Péclard qui a dit que ce sujet dépendra des mesures touchant à la formation professionnelle dans le cadre de la réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III), aujourd'hui Projet fiscal 17.

En effet, pour les mesures d'accompagnement, qui sont actuellement débattues dans le cadre de ce projet, des montants importants, à 7 chiffres sont à l'étude pour soutenir les

cours interentreprises, contre une perte de 250 000 frs contestée par le mandat en question. Dans le projet mis en consultation par le Conseil d'Etat, on avait un montant de 3 millions de frs pour soutenir les cours interentreprises. Aujourd'hui, on discute de 250 000 frs pour mettre en péril ce programme de mesures structurelles et d'économie. C'est dans le cadre du projet fiscal 17 qu'on aura besoin de votre soutien, si vous soutenez ou non les cours interentreprises, parce qu'il y aura ici un réel enjeu financier. Encore une fois, le montant, qui était dans le projet mis en consultation par le Conseil d'Etat, était de 3 millions de frs.

J'ai aussi pris acte qu'il y a un postulat qui sera déposé par les députés Savary et Boschung et qui demandera une analyse globale des mesures structurelles et d'économie. Le Conseil d'Etat va se déterminer à ce sujet, mais c'est également une raison pour refuser ce mandat.

En conclusion, je dirai que la formation professionnelle et tous ses acteurs jouissent, avec raison je le souligne, d'une grande sympathie dans le monde politique. Cependant, le mandat qui vous est soumis aujourd'hui n'est pas la bonne façon de soutenir les entreprises formatrices et leurs associations.

Je vous propose donc de refuser la prise en considération et d'attendre les propositions de Conseil d'Etat dans le cadre de la réforme de la fiscalité des entreprises.

- > Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 59 voix contre 36. Il y a 3 abstentions.
- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Ont voté oui:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Berstschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Deferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Gläuser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenwein André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber

Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 59.

Ont voté non:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). Total: 36.

Se sont abstenus:

Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP). Total: 3.

Rapport 2017-DSJ-216 Pour une imposition sur les véhicules cohérente et durable¹

(suite directe au postulat 2017-GC-95
Eric Collomb/Hubert Dafflon)

Discussion

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Vous êtes encore tout vifs par rapport à ces résultats. Je vous garantis, j'aimerais maintenir cette vivacité. Ecoutez-moi, cela ne va pas être long.

Je prends la parole en mon nom, comme postulant, ainsi qu'au nom de mon collègue député Eric Collomb, copostulant. Notre but est de viser une imposition des véhicules fribourgeois plus cohérente et plus durable et c'est dans ce sens-là que nous avons déposé le postulat. La réponse qui nous est donnée par le Conseil d'Etat au niveau du rapport, on va dire, est factuelle, technique. C'est beaucoup de chiffres, c'est de la fiscalité. On a pris acte avec une certaine satisfaction de ces chiffres. Par contre, la proposition du Conseil d'Etat nous a naturellement déçus. A aucun moment, on ne voulait demander une augmentation de l'exonération des véhicules. Notre souhait allait exactement à l'opposé, soit revoir toute la fiscalité des véhicules. Tant le collègue Collomb que moi-même nous sommes sentis un peu comme le soldat bleu au premier cours de répétition. On n'a de toute évidence pas pris le bon instrument, c'est ce qui nous avait été dit dans le cadre du Bureau. Il est clair que par rapport à cette réponse directe, on l'a refusée. J'ai dit clairement – et il faut le comprendre dans ce sens-là – que c'est pour

¹ Rapport pp. 212ss.

nous un retrait du postulat et nous souhaitons ainsi revenir pour avoir un véritable débat démocratique avec une motion.

Je vais quand même revenir sur deux ou trois points. Notre but n'était en aucun cas d'augmenter ou de diminuer la fiscalité des véhicules, mais portait sur une garantie des moyens récoltés qui sont de l'ordre de 110 millions de frs annuels pour 185 000 véhicules. Notre système doit être plus favorable à l'environnement, plus juste au niveau de l'utilisation de la route et aussi être un stimulant pour notre économie par rapport aux motorisations dites innovantes. Notre but est que cette fiscalité se répartisse en trois pots. Un premier pot: tout le monde utilise la route, rien ne justifie une exemption d'un véhicule. Mettre un zéro à un véhicule, même s'il est de catégorie A, qui utilise la route, c'est le traiter comme un piéton ou un cycliste et rien ne le justifie. Avoir pour un tiers le critère de l'infrastructure routière, qui tient compte de la cylindrée, du poids du véhicule, nous sommes corrects. Le deuxième tiers, c'est l'état actuel, c'est l'étiquette énergétique, qui tient compte du véhicule, de sa cylindrée et de l'effet énergétique de ce véhicule. Dans ce sens-là, il faut maintenir ce point-là dans notre deuxième pot, mais aucune exonération pour les véhicules dits A ou B. Et last but not least, à notre avis et c'est là que j'aime-rais en venir, c'est l'effet environnemental. On parle d'un Fribourg 4.0, c'est exactement où l'on veut en venir. La situation actuelle perdure, il faut penser futur, il faut penser nouvelle motorisation. Il est évident, pour nous, que l'on doit favoriser les véhicules dits propres, par exemple électriques, hybrides, hydrogènes. On peut aussi parler du gaz; par contre, au sujet des véhicules thermiques, on a vu les scandales que nous avons connus en Europe et aux Etats-Unis par rapport aux véhicules entre autres diesel. C'est une situation tout à fait inacceptable.

Il faut aussi savoir une chose par rapport au soutien de l'économie. On ne se rend pas compte, dans ce canton de Fribourg, qu'il y a des entreprises qui travaillent dans la plus haute discréption à développer des moteurs de haute technologie. L'enseigne de l'entreprise ne laisse pas prévoir cela, mais il y a des entreprises qui travaillent dans ce domaine-là et si le canton de Fribourg est pionnier dans ce sens-là, cela serait aussi une excellente chose. On pourra aller de l'avant pour notre canton de Fribourg. En tout cas, j'ai eu une opportunité de parler avec de tels ingénieurs, qui verraiient cela d'un très bon oeil, un véritable Fribourg 4.0.

La réponse du Conseil d'Etat est de dire qu'en l'état, on ne fait qu'une chose, on exonère les véhicules dits catégorie B et on verra, lorsqu'il y aura 10 à 15% de véhicules alternatifs, pour revoir toute la législation. Je vous dis, n'attendons pas, allons de l'avant.

Il faut donc considérer notre postulat comme retiré. Par contre, nous reviendrons à la charge par rapport aux arguments que nous avons eus dans le document, les réflexions que nous avons eues, pour vous soumettre très rapidement une motion.

Je vous remercie de votre attention.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice.
Sur la forme, j'aimerais simplement dire qu'il est usuel et de plus en plus fréquent maintenant que le Conseil d'Etat donne une suite directe à un postulat, en émettant son rapport sur le fond, ceci lorsque les éléments de discussion sont connus ou à disposition. Cela permet d'éviter de traiter deux fois le même sujet et d'avancer plus rapidement.

Je crois que l'on ne peut pas reprocher au Conseil d'Etat de faire diligence dans le traitement de ces sujets parlementaires. Après, sur le fond, on aura effectivement l'occasion d'en rediscuter. C'est vrai que la fiscalité des véhicules, que ce soit sur le plan fédéral ou cantonal, est un sujet permanent de discussion. On doit tenir compte des aspects financiers, environnementaux, de politique aussi de mobilité et des aspects sociaux.

On cite aussi peut-être l'exemple de la famille nombreuse, qui doit se déplacer en véhicule, qui a peut-être besoin d'un véhicule plus gros et qui est imposé plus fortement. Sous l'angle de la politique familiale, cela se discute aussi par rapport aux jeunes conducteurs célibataires, peut-être aisé, qui peuvent rouler en Tesla. Il y a aussi des aspects pas simplement environnementaux, mais aussi de politique sociale et familiale, qui peuvent être analysés. Le Conseil d'Etat n'est pas fermé sur le sujet. On entend suivre cette thématique de près avec le concours de l'OCN également.

On en rediscutera volontiers le moment venu, indépendamment du dépôt ou non d'un instrument parlementaire. Le Conseil d'Etat entend porter une attention particulière sur cette fiscalité, d'autant plus, je vous le rappelle quand même, qu'aussi bien le canton que les communes fribourgeoises profitent largement de cette fiscalité sur les véhicules.

Pour le reste, je prends acte du retrait de ce postulat.

- > Le postulat est retiré par ses auteurs.
 - > L'objet est ainsi liquidé.
-

Clôture de la session

- > La séance est levée à 11h50.

Le Président:

Markus ITH

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Samuel JODRY, secrétaire parlementaire